



LA VOIX DES COLLINES

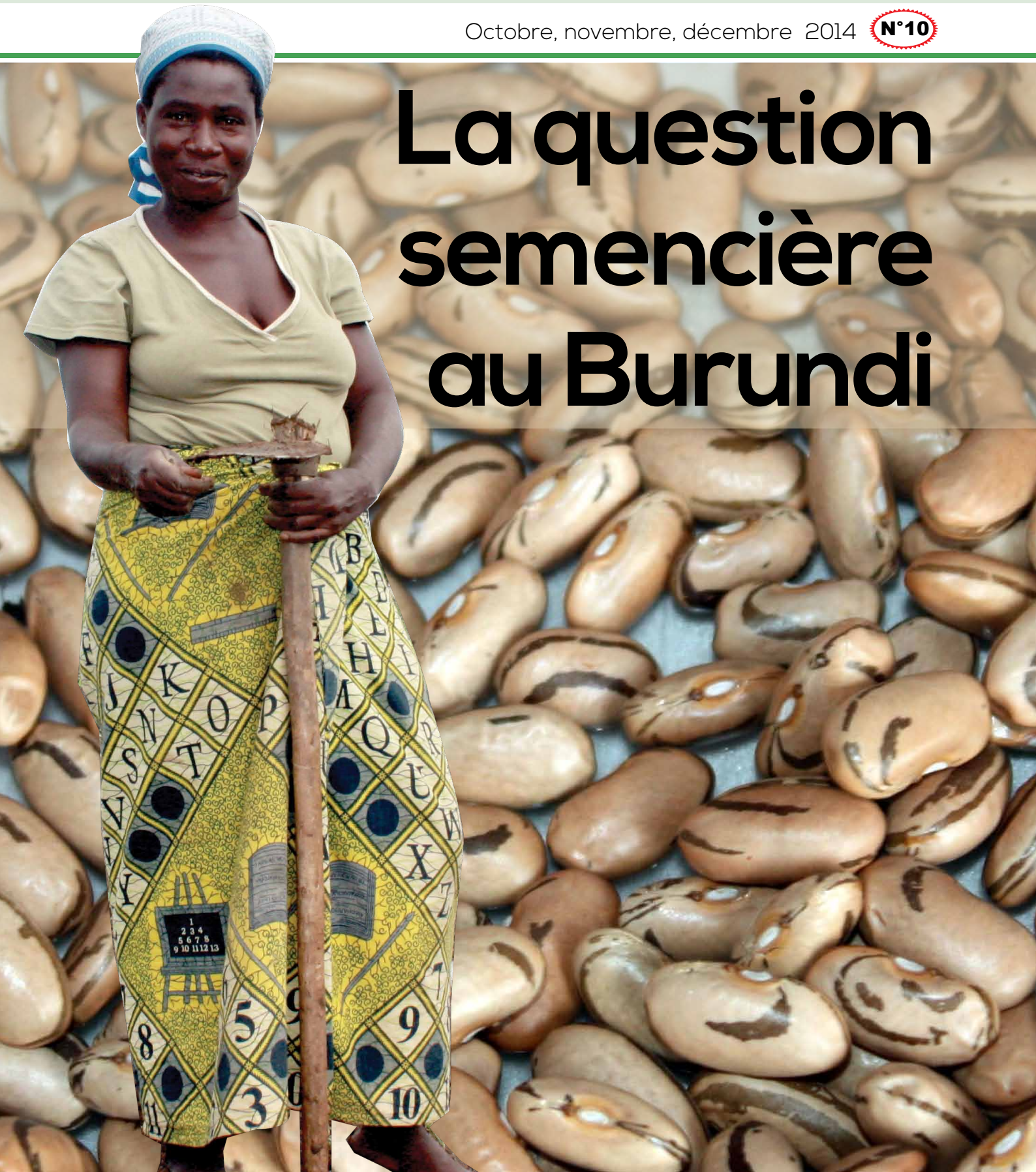


Appui au Développement Intégral et à la Solidarité sur les Collines
31, AV. des Etats Unis, Quartier KIGOBE SUD - BP 2695 BUJUMBURA
(00 257) 22 25 75 20 // 22 25 93 38 - info@adisco.org - www.adisco.org

TRIMESTRIEL D'INFORMATION, DE FORMATION ET D'ACTION DU MONDE RURAL

Octobre, novembre, décembre 2014 **N°10**

La question semencière au Burundi





SOMMAIRE

Editorial
Deogratias NIYONKURU p. 3

Courrier des lecteurs
Gérard NAHIMANA..... p.4

La question des semences au Burundi
Marc RWABAHUNGU, Deogratias NIYONKURU, Uziel MUHONO, Rémy SIBOMANA, M. Grâce NIYONIZIGIYE, Libère BUKOBERO p.5

Une nouvelle force paysanne émerge au Burundi : l'union Haguruka des coopératives multifilières (UHACOM)
Estelle DENIEL et Jonas Eric UWIZERA p.26

La FEMUSCABU affermit son engagement dans l'amélioration de la qualité des soins
Espérance KANEZA p.28

Les politiques agricoles et d'insertion socio-économique des jeunes, deux thématiques clé pour le RAPES-GL
Léon NDIKUNKIKO et Jonas Eric UWIZERA p.31

Déclaration du forum de l'agriculture familiale p.34

Le paysan et les élections
Deogratias NIYONKURU p.37

Trois des dix candidats primés au concours d'innovation organisé par l'ADISCO et WSM du 30/9/2014 à Cankuzo
Pierre Claver NDAYISHIMIYE p.38

La conservation des tomates
Jonas Eric UWIZERA p.39

La tomate, un aliment très utile pour la santé humaine p.39

Jeu concours p.40

Directeur de publication:
Deogratias NIYONKURU

Directeur Ajoint :
Léon NDIKUNKIKO

Rédacteur en chef :
Jonas Eric UWIZERA

Comité de rédaction : *Deogratias NIYONKURU, Jonas Eric UWIZERA, Léon NDIKUNKIKO, Libère BUKOBERO, Espérance KANEZA, Emmanuel NINTUNZE, Donatien MBONABUCA, Chantal NTIMA, Marie Grâce NIYONIZIGIYE*

Editeur :
ADISCO, 31, Av des Etats Unis, Kigobe sud
BP 2695, Bujumbura
Tél : 0025722257520 // 0025722259338
info@adisco.org
www.adisco.org

Retrouvez ce journal : Au siège de l'ADISCO à Bujumbura, aux bureaux des fédérations des caféiculteurs à Bujumbura, Gitega, Kayanza, Ngozi, Kirundo, l'Union des coopératives HAGURUKA, dans les mutuelles de santé des caféiculteurs du Burundi

Editorial

Par Deogratias NIYONKURU

Le chapelet que récitent tous les paysans et paysannes burundais à ceux qui cherchent à identifier leurs besoins place toujours la question des semences en seconde position après celle de la fumure.

De fait un hectare de maïs semé de semences "tout venant" produit à peine 800 kg, celui semé de semences composites une moyenne de 3 à 4 tonnes/ha et celui d'hybrides une moyenne de 7 tonnes/ha. On comprend dès lors que la qualité de la semence joue un rôle fondamental dans l'amélioration de la production agricole et mérite toute l'attention des agriculteurs.

Néanmoins, pour la grande majorité de la population burundaise néanmoins et en particulier ceux qui ont bénéficié des fameuses foires aux semences, le mot semence évoque simplement du matériel de semis -peu importe sa valeur- qu'ils n'ont pas pu conserver faute de prévoyance pour certains, de disette pour d'autres, ou de faible production la saison précédente pour d'autres encore.

Seuls quelques paysans, mieux aguerris, cherchent à accéder à du matériel plus productif, plus résistant aux maladies ou aux ravageurs ou qui présente des qualités organoleptiques les plus recherchées et qui forcément coûte plus cher.

La question semencière est donc très complexe, allant de la simple disponibilité du matériel végétal en passant par un produit de qualité, mais faut-il encore que ce matériel rencontre les préoccupations paysannes. En effet, après quelques années d'enthousiasme pour les boutures améliorées de manioc tolérantes à la mosaïque par exemple, le paysan est aujourd'hui fortement déçu dès lors qu'il découvre qu'il ne sait pas en fabriquer du "burobe" (pâte obtenue à partir du manioc après cuisson, rouissage et emballage) ou n'en tire pas une bonne farine à pétrir la pâte, principal mets des populations de la plaine. Certains disent avec humour qu'on leur a livré une grosse patate douce en lieu et place de manioc.

L'introduction des bananiers FHIA, après avoir fait des émules, voit aujourd'hui les enthousiasmes retomber. Le goût des variétés dessert et à cuire

n'est guère apprécié, sans parler de celui du vin. La très grande majorité des paysans retourne progressivement à des mélanges variétaux qui font la part belle aux variétés locales, en particulier pour les bananes à cuire.

Mais la question semencière est également politique. En effet, la législation semencière de notre pays reste muette sur un nombre considérable de questions capitales. Par exemple : est-on autorisé ou non à commercialiser des semences OGM dans le pays ? Est-il permis de commercialiser des "semences" non certifiées par l'ONCS (Office National de Certification des Semences) ? Les multiplicateurs semenciers paysans doivent-ils être encouragés ou remplacés par des professionnels privés comme semblent le mettre en avant quelques experts de coopération technique belge en appui à la filière semencière nationale ? Quid de la valeur des semences paysannes comme cela fait débat dans d'autres pays d'Afrique et d'Amérique latine...

Pour dire au final que la filière semencière au Burundi est véritablement en retard et demande urgemment que le pays y prête une meilleure attention. L'enquête agricole nationale indique que moins de 10% de paysans burundais ont accès ou plutôt utilisent des semences améliorées et que plus de 50% de la population doivent acheter même leurs semences locales.

La situation est donc dramatique et exige que des mesures urgentes soient prises. C'est pour apporter notre petite pierre à cet immense chantier que nous publions ce numéro spécial de "La Voix Des Collines" consacré à la question semencière de notre pays.

En cette fin d'année, une autre semence, de toute une autre nature vient aussi de voir le jour : il s'agit de l'UHACOM : l'Union Haguruka des Coopératives Multi filières, fruit de 6 années d'efforts intensifs de l'ADISCO pour structurer un mouvement coopératif dans notre pays. Nous lui souhaitons de grandir et de porter beaucoup de fruit.

Nous profitons déjà de l'occasion pour vous souhaiter une joyeuse fête de Noël et une heureuse année 2015.

Courrier des lecteurs



Mr Le Directeur de publication de la Voix des Collines,

Lorsque nous avons créé nos coopératives café, il y a quelques années, nous avons cru que les intérêts seraient partagés en fonction du montant des parts sociales, en somme du capital que chacun avait investi. C'est pour cette raison que quelques commerçants riches et qui parfois n'avaient même pas de café avaient accepté de faire d'importantes contributions. Sans leur apport, il nous aurait été impossible de terminer la construction de notre station de lavage.

Depuis quelques mois, ADISCO et surtout l'Université Populaire Haguruka nous enseignent que les intérêts d'une coopérative sont prioritairement partagés en fonction des transactions et qu'un sociétaire qui n'apporte pas de café ne recevra pas de ristourne. Que nous conseillez-vous pour gérer cette situation délicate ?

MINANI Emile

Président de la coopérative SHIRIMBERIKAWA de Nyamurenza

Mon cher Emile,

Merci beaucoup pour votre question qui préoccupe plusieurs coopératives de café. Nous l'avons transmise au président de la coopérative Buseruko Rugajo qui avait le même problème et qui va vous partager son expérience.



Cher Emile,

Ce qui fait la différence fondamentale entre une coopérative et une société privée de capitaux est que la coopérative a pour mission d'offrir ou de faciliter un service aux membres alors que les sociétés de capitaux ne visent qu'un bénéfice sur le capital investi sans aucun autre effort. C'est pourquoi on les appelle société à responsabilité limitée (LTD). Si une activité ne rapporte pas, elles peuvent facilement l'abandonner au profit d'une autre plus rentable, ce qui ne

ferait pas facilement une coopérative qui travaille sur une activité vitale pour les membres. Vous avez donc comme nous confondu une coopérative et une société anonyme.

Comme vous aviez besoin des apports de ces personnes, il ne faut pas en faire vos ennemis, mais chercher à leur expliquer patiemment que vous vous étiez trompés. Nous avons aussi ce problème dans notre coopérative et nous avons négocié avec eux une voie de sortie. Nous nous sommes convenus que leurs apports constituaient un crédit qui sera remboursée de manière dégressive sur une période de 5 ans au même taux que celui des banques commerciales, c'est-à-dire un taux dégressif de 18% par an.

En même temps, nous avons encouragé tous les autres coopérateurs à souscrire progressivement de nouvelles parts sociales qui faciliteront ce remboursement et qui permettront d'égaliser progressivement les niveaux des parts sociales pour tous. Nous pourrions ainsi garder tous ceux qui cultivent du café.

Bon courage

Gérard NAHIMANA

Président de la coopérative Buseruko-Rugajo

En hausse

Madame Odette KAYITESI la ministre de l'Agriculture et de l'Elevage du Burundi



Pour avoir déclaré : " Les terres latifundiaires non exploitées doivent être distribuées à ceux qui peuvent les exploiter".

L'importateur d'engrais pour la province Ngozi

Pour avoir accusé un retard important dans la livraison des engrais avec des conséquences dommageables pour la production agricole.

En baisse

La question des semences au Burundi

I. Historique de la semence au Burundi



L'objectif global de la stratégie agricole nationale est de contribuer de manière durable à la réduction de la pauvreté et de soutenir la croissance économique du Burundi, à travers l'augmentation de la production des facteurs de production, la diversification des opportunités de revenus, la préservation et le maintien des ressources naturelles et environnementales.

Concernant les semences, cette stratégie vise la relance et le renforcement de la production semencière en renforçant la filière et en la dotant d'une législation de régulation et de coordination de la production ainsi que des orientations claires, en l'occurrence un plan national semencier.

La cinquième édition du forum paysan recommande au gouvernement de :

- mettre en place un mécanisme permettant aux producteurs agricoles d'accéder aux semences de qualité et impliquer les coopératives agricoles dans la multiplication des semences ;
- s'impliquer dans la multiplication des semences de qualité et les rendre disponibles aux producteurs.

C'est dire que les semences représentent un défi important pour l'agriculture.

1.1 La période précoloniale et coloniale

Dans la tradition burundaise, toute femme mettait un point d'honneur à garder des semences pour la saison suivante. Une femme qui consommait des semences était répudiée sous les cris des voisins et était traitée d'"igisoromandura"- littéralement celle qui arrache la plante avec le fruit lors de la récolte.

Pendant la colonisation, les agriculteurs avaient le devoir de trier les plus belles graines de haricot, de maïs et de sorgho exempts de maladies et de les amener aux hangars de stockage situés à la commune. Les produits étaient enrobés de DDT, étiquetés et identifiés et chaque paysan revenait les récupérer pour les semer. Ces semences ne pouvaient être pas récupérées avant le semis sous aucun prétexte.

Concernant les tubercules, le colonisateur belge avait imposé à chaque ménage de cultiver une superficie minimale de manioc et de patate douce qui permettait de résister à la sécheresse, à l'excès de pluie ou aux pandémies parasitaires (criquets, chenilles, etc.). Les chefs de ménages qui ne respectaient pas ces consignes étaient frappés d'amendes ou risquaient le fouet (*gukubitwa ikiboko*). La semence de base venait de l'INEAC devenue plus tard l'Institut des Sciences Agronomiques du Burundi – ISABU. Des moniteurs agricoles contribuaient à la diffusion et à la vulgarisation.



L'Institut des sciences Agronomiques du Burundi (ISABU) a publié en juin 2012 le « catalogue des espèces et des variétés sélectionnées par l'ISABU, deuxième édition avec une brève description et des photos illustratives accompagnant ces cultures et dont nous reprendrons quelques extraits.

Selon M. Bigirimana Jean-Claude, chercheur à l'ISABU, cet institut s'occupe de la production de la semence de pré-base. Le programme de production de semences s'appelle désormais « Programme de valorisation des résultats de la recherche ».

Il coordonne différents programmes thématiques (haricot, soja, maïs, sorgho, manioc, patate douce, pomme de terre, bananier, etc.). Le programme fait des tests de productivité, de résistance et de tolérance aux maladies. Les chercheurs comparent beaucoup de variétés des différentes cultures et les champions sont proposés à la diffusion après suivi et évaluation par le système de contrôle interne. Ce dernier concerne la valeur agronomique et technique – VAT dont les variables sont l'uniformité, la distinction et la stabilité. Pour l'uniformité, il faut que la semence présente un phénotype stable année après année. La stabilité de la semence signifie qu'il n'y a pas mutation de caractères alors que la distinction veut dire que la variété doit être nouvelle comparée aux variétés déjà existantes. Ces contrôles sont faits sur terrain à la levée, à la floraison, à la maturité et à la récolte.

Tout au long de la période coloniale, ces mesures coercitives, prises pour la conservation des semences, la protection du sol contre l'érosion, la plantation obligatoire de parcelles de patate douce et de manioc, ont contribué à augmenter la production et ont fait leurs preuves dans l'amélioration de la sécurité alimentaire de notre pays. Elles n'ont jamais néanmoins cessé de provoquer la grogne des paysans qui, pourtant, en tiraient profit.

A la fin de la colonisation en 1962, la première réaction de certains paysans a été de détruire ces systèmes de protection du sol et d'abandonner la culture obligatoire des parcelles de tubercules (patate douce, manioc), si bien que dans les années qui ont suivi, il fut constaté une baisse de production qui a provoqué des famines. La conservation des semences dans des silos collectifs fut aussi abandonnée. Arrêter de se soumettre à un système coercitif était comme une manifestation d'émancipation du colonisé vis-à-vis du colonisateur.



1.2 De l'indépendance à la guerre

Dès l'indépendance jusqu'à la guerre de 1993, le système de recherche de l'ISABU a continué à produire la semence de pré-base qui était ensuite soumise aux essais multilocaux en milieu réel avant de diffuser les plus performantes en milieu paysan. Cependant à partir de ces plantes diffusées, les agriculteurs à leur tour continuaient à trier à chaque récolte les plus performants qu'ils conservaient pour les prochains semis, parfois en réalisant des mélanges de plusieurs variétés et/ou cultivars. C'est ce que les chercheurs ont appelé « le mélange paysan », qu'on retrouve aussi bien pour les céréales, les légumineuses, que pour les tubercules, les bananiers, etc. Le mélange paysan pouvait parfois présenter un meilleur rendement que les variétés pures. En effet, ces variétés pures ne donnent de bons résultats que quand elles sont accompagnées de leur paquet technologique. En milieu réel burundais, la plupart des agriculteurs ne sont pas en mesure de remplir les conditions exigées de fertilisation et de lutte contre les maladies. La sécheresse peut causer un déficit hydrique stressant et diminuer drastiquement le rendement des plantes ; l'excès de pluie peut causer la pourriture des plantes ou des fruits et favoriser une plus grande attaque des pestes et des parasites.

L'ISABU a travaillé en collaboration avec plusieurs institutions internationales dont le CIAT (Centre International d'Agriculture Tropicale), le CIP (Centre Internationale de la Pomme de terre), l'IITA (International Institute of Tropical Agriculture), l'ASARECA (Association for Strengthening Agriculture Research in East and Central Africa), etc. Suite à la guerre, la recherche d'amélioration variétale dans les stations de recherche agronomique, ainsi que la vulgarisation des semences sélectionnées ont subi un puissant frein et notre pays a connu un retard dramatique qu'il nous sera très difficile de rattraper. Une bonne partie des exploitants agricoles n'avaient tout simplement pas de production ou ne produisaient pas assez pour l'autoconsommation et pouvaient réserver de la semence. Beaucoup d'entre eux semaient les graines leur données par le Programme Alimentaire Mondial (PAM) et d'autres organisations caritatives ou humanitaires pour se nourrir.

1.3. La période de l'après-guerre

A la fin de la guerre, une bonne partie de la population agricole, habituée à recevoir gratuitement de la semence des organisations humanitaires au travers les foires à semences, avait perdu l'habitude de conserver les semences. C'est plus tard que des organisations comme la FAO, le PAM, Caritas Belgique, etc. ont essayé d'aider les agriculteurs en leur fournissant des «semences » via les fameuses foires aux semences. Les lots fournis par les commerçants suite aux appels d'offres contenaient souvent des pourcentages importants d'impuretés.

Les soumissionnaires gagnants se souciaient davantage de rassembler le tonnage commandé que de la qualité de la semence, tandis que les fonctionnaires qui préparaient les dossiers d'appel d'offre ne pensaient qu'aux pourboires éventuels qu'ils pouvaient en tirer. Ces mauvaises



pratiques continuent jusqu'à ce jour, parce que les contrôles restent laxistes et les fournisseurs fourbes continuent à tricher sur la qualité. On observe aussi de la négligence ou de l'incompétence sur la chaîne de distribution des semences.

C'est suite à ces difficultés qu'une organisation comme Caritas Belgique a commencé à initier les associations de paysans multiplicateurs de semences, qui, même s'ils n'ont pas encore atteint l'âge d'or du métier, ont déjà acquis la conscience de la nécessité d'utiliser une bonne semence et sont en train de s'améliorer au niveau des techniques de production. C'est aussi à cette période que la CTB, à travers le projet RAFS, puis du PAIOSA lance un programme d'appui

à la filière semencière et commence ainsi une véritable professionnalisation de la filière semencière en commençant par la pomme de terre, la seule qui a fait des progrès notables à ce jour. La coopération hollandaise à travers l'IFDC vient également de commencer un programme semences en cette année 2014 qui mettrait en place un système de subvention à l'instar de celui pratiqué sur les engrais.

Concernant la bananeraie, certains exploitants ont introduit, depuis 2005, des variétés FHIA hautement productives et fournies par la recherche, mais leur diffusion a été fortement retardée par l'apparition de nombreuses maladies telles la maladie du flétrissement du bananier causée par la bactérie *Xanthomonas sp.* et la virose par le *Banana Bunchy Top Virus*. Les paysans en effet sélectionnent les cultivars de bananier en tenant compte de leurs fonctions : banane à vin, banane à cuire, banane dessert. Certains agriculteurs néanmoins trouvent que ces nouvelles variétés sont trop exigeantes en eau, en travail, en fumure et que leurs propriétés organoleptiques sont loin de rencontrer leurs attentes sans oublier qu'elles nécessitent d'être plus régulièrement renouvelées par rapport aux anciennes variétés.

Que ce soit pour les semences graines, les tubercules et les boutures ou les rejets, le paysan burundais, jusqu'à un passé récent, se souciait peu de la dégénérescence variétale suite à l'usage de la semence sur de nombreuses années, de la nécessité d'adapter les cultures dans des conditions agro-pédo-climatiques précises, de la dégradation des terres suite à la surexploitation ainsi que de l'introduction insidieuse de maladies et pestes.

Dans les pays développés où les filières semencières sont bien organisées, la recherche remplace le plus souvent les variétés sur des moyennes de 4 à 5 ans.

On ne doit donc pas s'étonner que des plantations de caféiers et de bananiers qui durent depuis plusieurs générations ne produisent pratiquement plus rien.

Comme nous ne cessons de le répéter, tout matériel végétatif utilisé pour la multiplication ou la reproduction des plantes ne donne un bon rendement que quand il est accompagné d'un paquet technologique satisfaisant : quantité optimale d'eau, d'intrants et de pratiques culturales adaptées.



II. Caractéristiques du secteur semencier au Burundi

Les caractéristiques du système semencier du Burundi ont été synthétisés par Astère BARARYENYA et al, dans le Bulletin d'information de l'ISSD – septembre 2012 à travers le tableau N°1:

Tableau 1. Caractéristiques du secteur semencier du Burundi

Source : Bulletin d'information de l'ISSD – septembre 2012, Burundi – évaluation du secteur semencier, Burundi ISSD Briefing Note _Sept 2012 _Fr_

Caractéristiques	Informel (système familial de conservation des semences)	Système communautaire (associations /groupements de producteurs)	Producteurs progressistes	Humanitaire	Propagation in vitro-système commercial	Système formel public-privé	Culture pérenne de rente
Description générale	Cultures traditionnelles pour l'alimentation subsistance et souvent pour la vente (informel)	Orienté vers le développement et à assise communautaire /groupement (intermédiaire)	Groupes de producteurs émergents et des entrepreneurs (intermédiaire)	Un système de distribution qui dépend des autres systèmes de production (intermédiaire)	Des entreprises spécialisées qui travaillent pour les marchés commerciaux et humanitaires	Structure basée sur les projets avec une approche du secteur semencier public	Chaîne de valeurs qui vise les produits d'exportation et industriel
Types de cultures	Sécurité alimentaire (subsistance et cultures de rente)	Sécurité alimentaire et cultures de rente	Cultures de rente et d'alimentation	Sécurité alimentaire (subsistance et cultures de rente)	Sécurité alimentaire et cultures de rente (propagation végétative)	Sécurité alimentaire et cultures de rente	Cultures de rente et industrielles
Cultures	Maïs, haricot, blé, pomme de terre, banane, manioc, patate douce, riz, etc.	Maïs, haricot, pomme de terre, banane, manioc	Pomme de terre maïs (haricot), riz	Pomme de terre, haricot, maïs, manioc, banane	Manioc, banane, taro, pomme de terre	Pomme de terre	Café et thé
Types de variétés	Locales et indigènes	Locales et améliorées	Locales et améliorées	Locales, améliorées et importées	Améliorées et importées	améliorées	améliorées
Types de qualité des semences	Conservation familiale	Commerciales non certifiées	Eux-mêmes commerciale certifiées et non certifiées	Commerciale certifiée et non certifiée	Eux-mêmes matériel de base venant des vitro plants	certifié	Matériel de base fourni par la recherche
Types de distribution et marketing	Conservation familiale, échange local et le marché	Conservation familiale, distribution locale et commercialisation	Multiplication directe, multiplicateurs, contrats avec les organisations humanitaires	Distribution suivie de conservation familiale et commercialisation locale	Contrats et commercialisation directe	Contrats et distribution du gouvernement	Distribution du gouvernement

Le système familial est caractérisé par des pratiques traditionnelles de production des semences et d'entretien, avec le troc et la commercialisation sur les marchés locaux. Ce système est la base de la quasi-totalité de la production agricole au Burundi, pour leur subsistance et pour générer les revenus, à l'exception du café, du thé et des légumes tempérées.

Le système semencier communautaire est constitué des organisations paysannes qui sont soutenues par des ONGs et des projets d'urgence. Ces organisations paysannes produisent des semences qui sont distribuées ou vendues à un tarif spécial entre les membres, tandis que l'excédent est vendu localement ou vendu aux ONGs qui le redistribuent. Ce système utilise principalement des variétés améliorées sur les cultures vivrières et de rente.



Le troisième système est associé aux producteurs de semences émergents. Ce sont les agriculteurs progressistes qui se spécialisent dans la production et la vente des semences des cultures vivrières et celles d'exportation pour les variétés locales, améliorées et celles importées. Ce système combine à la fois les individus, les entrepreneurs privés et les services publics qui soutiennent et travaillent avec eux, afin d'augmenter la disponibilité des semences de qualité et les semences certifiées.

Le quatrième système est basé sur une chaîne de distribution libre associée à des programmes humanitaires. La semence provient des sources informelles et est distribuée pour l'urgence par l'intermédiaire des foires aux semences. Ce système se concentre sur les variétés locales améliorées de cultures vivrières et de rente pour les différentes classes de qualité des semences.

Le cinquième système est basé sur la multiplication végétative rapide par culture de tissus in vitro, éventuellement suivie d'une multiplication spécialisée en plein champ. Ce système concerne le plus souvent le bananier et les pommes de terre. La multiplication rapide est réalisée par des laboratoires privés ou publics. Dans ce système, la filière semencière est plutôt courte ; elle comprend la production et l'acclimatation des plantules qui sont ensuite distribuées sur terrain ou vendues aux agriculteurs ou aux multiplicateurs spécialisés, avec l'appui financier des ONGs et des projets d'urgence.

Le sixième est le système semencier formel qui est basé sur un partenariat public privé. Les semences de différentes



catégories sont produites et distribuées aux agriculteurs par le biais des structures publiques (services semenciers nationaux). Ce système repose sur le financement de projets et n'est actuellement disponible que pour la pomme de terre, incluant la production de variétés améliorées et la production des semences certifiées.

Le septième système semencier et le dernier est celui qui vise les cultures pérennes de rente comme le caféier et le théier. Le matériel de plantation est contrôlé par les chercheurs et distribué ensuite aux producteurs (voir bulletin d'information de l'ISSD, septembre 2012).

- Le décret N° 100/251 du 24 septembre 2012 portant création, missions,

composition et fonctionnement de la Commission Nationale Semencière – CNS. Cette dernière est placée sous l'autorité du Ministre en charge de l'Agriculture et de l'Elevage. La commission est l'organe consultatif le plus haut placé de surveillance générale, de régulation et de coordination de toutes les activités semencières du pays. La commission a pour tâche principale d'assister et de conseiller le Ministre sur toutes les questions relatives à la politique nationale semencière. Elle est chargée d'élaborer, à l'intention du Ministre, les propositions de mesures à prendre à tous les niveaux de la filière semencière, notamment pour les questions suivantes :

- la mise en application du Plan National Semencier (PNS) et de la loi semencière ;
- l'élaboration et la mise en application des mesures législatives et réglementaires en matière de structures institutionnelles semencières et de normes techniques à respecter dans la recherche et le développement, la production, l'homologation et l'inscription, la commercialisation, le contrôle et la certification des semences ;
- la définition des politiques publiques en matière de recherche et développement variétal, production, homologation et inscription, commercialisation, prix, contrôle et certification des semences ;
- la promotion de la production et de la diffusion des semences les plus performantes ;
- l'encouragement d'une large participation du secteur privé au développement de l'industrie semencière ;
- l'harmonisation des politiques et réglementations nationales avec les normes en cours dans la Communauté Est-Africaine et avec les autres normes internationalement reconnues.

Une commission nationale semencière a été mise en place par un arrêté présidentiel et est composée de treize membres qui se réunissent en principe une fois par trimestre, mais aussi autant que de besoin selon l'urgence des questions à traiter.

L'Office Nationale de Contrôle et de Certification des Semences (ONCCS) est opérationnel depuis le 13 février 2013. Les cultures mises en avant pour la certification sont la pomme de terre et le bananier qui font l'objet d'une demande solvable relativement importante.

Marc RWABAHUNGU

III. Disponibilité et disponibilisation des semences au Burundi

3.1 Le mode d'acquisition des semences par les agriculteurs

D'après l'enquête agricole ménage 2011-2012, les paysans burundais utilisent très peu de semences améliorées comme l'indique le tableau N°2. présenté lors des Etats généraux de l'agriculture.

Tableau 2. Proportion de parcelles par type de semences/plants et par saison (%)

Types de culture	Saison A		Saison B		Saison C	
	améliorées	Locales	améliorées	locales	améliorées	locales
Haricot	7,1	92,9	1,5	98,5	0,09	99,91
Maïs	4,7	95,3	1	99	0,03	99,97
Riz	33,0	67,0	2,3	97,7	0,12	99,88
Pomme de terre	17,1	82,9	0,8	99,2	0,14	99,86
Manioc	9,3	90,7	5,8	94,2	0,05	99,95
Banana	14,2	85,8	10,7	89,3	0,04	99,96

On constate donc que moins de 20% de parcelles sont semées de semences/plants améliorés.

Le mode d'acquisition de ce matériel est constitué à parts égales d'achats au comptant et de production au sein de la ferme comme l'indique les tableaux N°3 et 4

Tableau N°3. Mode d'acquisition des semences et plants locaux non améliorés par saison

		Saison A			Saison B				Saison C			
Type de culture	Qte(T)	Achat au comptant	pro- duite	Cadeau	Qte (T)	Achat au comptant	pro- duites	Cadeau	Qte (T)	Achat au comptant	Achat à crédit	Ca- deau
Haricot	16000	53,9	44,8	1,3	29000	44,6	54,7	0,7	10000	30,1	69,6	0,3
Maïs	4500	53,9	44,8	1,3	3000	50,2	48,8	1	3200	20,9	78,8	0,3
Riz	1700	42,2	53,9	3,9	1500	49	49,7	1,3	1500	21,4	78,6	
PDT	7600	49,6	47,9	2,5	5900	36,1	63,6	0,3	5900	66,9	32,9	0,2
Manioc		29,4	51,1	19,5		1,3	67,1	31,6		13,1	67,6	19,3
Banane		8,3	75,7	16		2,3	86,9	10,8			85,8	14,2

Source : MINAGRIE : Etats Généraux de l'Agriculture 2014,

Tableau N°4. Mode d'acquisition des semences et plants améliorés par saison

		Saison A			Saison B				Saison C			
Type de culture	Qte(T)	Achat au comptant %	Achat à crédit %	Cadeau %	Qte (T)	Achat au comptant %	Achat à crédit %	Cadeau %	Qte (T)	Achat au comptant %	Achat à crédit %	Cadeau %
Haricot	120	84,7	12,9		1,057	94	3	3	44,9	65,6		34,4
Maïs	44,5	59,4	35,3		15,1	17,4	80,6		4,1	60,4		39,6
Riz	167	17,7	84,3		15,1	57,2	14,3	28,5	82,6	56,2	43,8	
PDT	114,6	76		24	53,2	33	1	66	364,8	78,5		21,5
Manioc	Boutures	33,9		66,1		1,8		28,2				
Banane	rejets	86,7		13,1		86,2		13,8		95,2	4,8	

Source : Présentations Etats généraux de l'Agriculture 2014

Les deux tableaux qui précèdent sont riches d'informations dont nous retiendrons quelques-unes :

1. Les quantités de semences améliorées sont très faibles au Burundi et représentent entre 5 et 10% de l'ensemble

des semences utilisées dans le pays. Le pays doit donc faire des efforts énormes pour améliorer cette situation ;

2. Il existe un grave problème de semences y compris locales. Les populations ont perdu la capacité de produire

ou de conserver même leurs semences locales et doivent, dans plus de 50% de cas, les acheter. C'est d'autant plus grave que la culture burundaise est très sévère sur des ménages qui ne conservent pas de semences. La création de systèmes de stockage contraignants pour les populations revêt donc une importance capitale pour notre pays, mais est-ce encore possible dans le contexte d'une démocratie mal comprise ?



3. Certaines filières (manioc, bananes, pomme de terre) bénéficient encore de la générosité des organisations humanitaires qui distribuent gratuitement des semences. Sauf pour des populations vraiment vulnérables, une telle pratique nuit finalement à la relance de notre agriculture, certains paysans restant toujours dans l'attente des "bagiraneza" (littéralement des bienfaiteurs) pour assumer leur responsabilité ;
4. Les achats à crédit des semences améliorées restent assez importants. Si on exclut les chiffres de 84% pour le riz qui s'expliquent sans doute de la pratique de la SRDI qui les met à disposition des producteurs pour les récupérer à la récolte ; les chiffres atteignent 13% pour le haricot et 35% pour le maïs. S'il ne s'agit pas d'achats de détresse à des taux usuriers qui, hélas, restent importants, on peut en conclure à une prise de conscience progressive de l'intérêt des semences de qualité.

Le marché des semences est donc très important, mais il ne s'agit pas actuellement de la recherche de matériel de qualité, mais plutôt de semences locales souvent "tout venant"

que les agriculteurs n'ont pas pu conserver à cause de la faible production ou de la pression des besoins. Les populations burundaises éprouvent donc un besoin très important de systèmes de stockage qui leur permettent de conserver des semences à l'abri du besoin, des ravageurs et du vol. De fait, depuis deux ans, le stockage parfait dans les coopératives Haguruka accompagnées par ADISCO est en pleine explosion.

3.2 Le matériel disponible

D'après les présentations des Etats généraux de l'agriculture, l'ISABU dispose de nombreuses variétés améliorées de semences comme l'indique le tableau 5 :

Tableau 5. Nombre de variétés améliorées disponibles à l'ISABU

Culture	Nombre de variétés
Café	6 cultivars
Thé	2 variétés
Coton	2 variétés
Canne à sucre	6 variétés
Macadamia	4 variétés en multiplication
Riz	24 variétés irriguées, 2 variétés pluviales et 3 variétés Nerica
Mais	9 variétés, 8 hybrides homologués et 1 composite homologué
Blé	4 variétés
Sorgho	4 variétés
Haricots	8 variétés volubiles et 9 naines
Soja	8 variétés
Arachide	7 variétés dont 4 de bouche et 3 d'huilerie
Manioc	4 variétés tolérantes à la mosaïque
Patate douce	4 variétés résistantes
Pomme de terre	8 variétés résistantes au mildiou

D'après les données présentées lors des derniers états généraux de l'agriculture, les productions de semences de pré-

base par l'ISABU évoluent en dents de scie comme l'indique le tableau qui suit

Tableau 6. Evolution de la production des semences de pre-bases par l'ISABU (2006-20013)

Espèces	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Haricot	8161	16471	11209	10003	3523	4285	4860	2215
Soja	2549	1624	1697	2105	1447	2098	2163	1683
Arachide	3127	1000	1797	2866	820	620	2074	2557
Maïs	18075	30845	30806	31950	17764	96850	31038	21741
Riz	51641	49734	34431	47134	36129	31503	26855	25185
Sorgho	4793	4356	23610	9284	1909	1971	0	0
Blé	6673	7245	6876	8034	7712	7885	7823	4917
PD Terre	406678	277873	317578	299553	181983	182799	265427	183802
Manioc	6001	12928	2500	4568	1367	2350	7090	0
Patate douce	28200	7500	4600	2500	1150	2750	2025	1500

Source : Note technique sur l'accès aux intrants agricoles (EGAE2014)

Pour des semences de pré base, on peut dire qu'il s'agit d'une disponibilité non négligeable, même si elle reste insuffisante. **La question fondamentale qui se pose dans notre pays reste celui de la production des semences de base et des semences commerciales.** L'ISABU en principe n'a ni ce mandat ni les moyens matériels (les terrains en particulier) et financiers pour un tel travail. Le débat de la disponibilité des semences se situe donc au niveau des multiplicateurs, producteurs de semences commerciales.

D'après les présentations des états généraux de l'agriculture 2014, la répartition des semences aux multiplicateurs est faite par la Commission Nationale Semencière (CNS) selon les demandes. La priorité est donnée aux multiplicateurs agréés et le reste réparti entre les autres demandeurs en fonction des disponibilités. Les semences les plus sollici-

tées sont la pomme de terre, le maïs et le haricot. Quelques méventes sont signalées pour certaines semences à cause des coûts élevés de transport, de l'information insuffisante sur les semences disponibles et de variétés non préférées. Le prix des semences est fixé par la CNS, mais doit être approuvé par le ministère de l'agriculture et de l'élevage. De 2009 à nos jours, les prix des pré-bases a été fixée ainsi :

- Pomme de terre : 1000 F ;
- Arachide non décortiqué : 750 F
- Arachide décortiqué : 1500 F
- Soja : 900 F
- Maïs, riz, blé : 1000 F
- Haricot : 1500 F
- Sorgho : 500 F

3.3. PLANCHES DE QUELQUES SEMENCES DE QUALITE RECOMANDEES AU BURUNDI

Les photos qui suivent présentent à titre illustratif quelques-unes de ces variétés élités. Vous devrez vous renseigner en détail auprès des stations de l'ISABU de votre région pour obtenir le matériel adapté à votre région.

Ces planches ont été sélectionnées du livre de l'ISABU intitulée Catalogue des Espèces et Variétés vivrières sélectionnées par l'ISABU, deuxième édition, juin 2012.

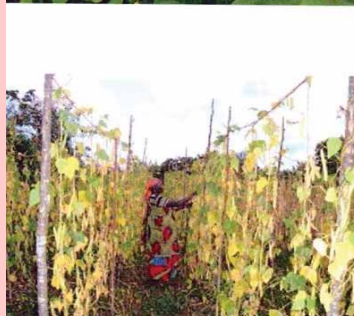
Espèce: *Phaseolus vulgaris*

Variété : AND10

Année de recommandation/Diffusion: 1993

Nom en kirundi : BISHAZA

- Cycle cultural : 75 et 90 jours
- Zone de culture : 800-2000 m.
- Variété tolérante à certaines viroses mais elle est sensible aux taches anguleuses.
- Son rendement : 500-1200 kg /Ha.
- Bon goût.



Espèce: *Phaseolus vulgaris*

Variété : KATB1

Année de recommandation/Diffusion: 2008

Nom en kirundi : MBUNDUGURU

- Le cycle végétatif : 65 jours
- Zone de culture : 800 - 1400 m.
- Rendement en station : 1 et 1.3 t /Ha et de 800 kg/ha chez un simple cultivateur.
- Précoce, avec un bon goût et une cuisson rapide.



Espèce: *Phaseolus vulgaris*

Variété : VUNINKINGI

Année de recommandation/Diffusion: 2008

Nom en kirundi : VUNINKINGI

- Cycle végétatif : 130 jours
- Zone culturale : entre 800 m et 2200m.
- Tolérante à beaucoup de maladies
- Rendement : 1-1,5t /Ha.
- Bon goût et belle apparence dans le plat



Espèce: *Phaseolus vulgaris*

Variété : KATB9

Année de recommandation/Diffusion: 2008

Nom en kirundi : - INAKAYOBA

- zone culturale : intermédiaire, entre 800 m et 1400 m.
- cycle végétatif : 65 jours.
- Tolérante à beaucoup de maladies du haricot
- Rendement : 1,3t /Ha.
- Précoce et échappant aux effets de stress.
- Bon goût.



Espèce: *Phaseolus vulgaris*

Variété : BISERA

Année de recommandation/Diffusion: 2008

Nom en kirundi : BISERA

- Zone culturale : 800 m et 1400 m
- Rendement : 1-1,5t/ha en station et 800-1200 kg/ha dans les conditions de l'agriculteur.
- Le cycle végétatif : 65 jours.
- Variété tolérante à beaucoup de maladies.
- Graines appréciées sur le marché.



Espèce: *Phaseolus vulgaris*

Variété : mirundi

Année de recommandation/Diffusion: 2008

Nom en kirundi : **MIRUNDI**

- Zone culturale : 800 et 1500 m
- Cycle végétatif : 80 jours.
- Rendement : 1500 kg /ha en station et 800 kg/ha chez l'agriculteur.
- Très bon goût, rapide à la cuisson.



Espèce: *Zea mays*

Variété: ZM621

Année de diffusion: 2006

Nom en Kirundi : -

- Rendement : 3 et 4 tonnes /ha
- Zone culturale : entre 1200 et 1600 m.
- Cycle végétatif : 113jours



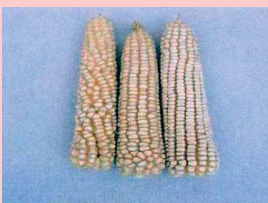
Espèce: *Zea mays*

Variété: ZM605-24

Année de diffusion: 2006

Nom en Kirundi : -

- Rendement : entre 3.5 et 4.5 tonnes à l'hectare.
- Zone de culture : entre 1200 et 1800 m.
- Cycle végétatif : 113jours



Variété: ECAVL2

Année de diffusion: 2006

Nom en Kirundi : -

- Rendement : entre 4 et 4.5 tonnes par hectare
- Zone de culture : entre 800 et 1200 m
- Cycle végétatif : 108 jours



Espèce: *Ipomea batatas*

Variété: NEMANETE

Année d'introduction à l'ISABU : 1998

Nom en kirundi : NEMANETE

- Rendement : entre 16 et 25 tonnes par hectare
- cycle végétatif : entre 4 à 6 mois.
- Goût sucré avec une teneur en matières sèches
- Résistante à bon nombre de maladies attaquant les patates douces.
- Sa zone de culture s'étend entre 800 et 2200m d'altitude.
- Cycle végétatif : 108 jours



Espèce: *Ipomea batatas*

Variété: Mugande

Nom en kirundi :NEMANETE

- Rendement : entre 20 et 30 tonnes par hectare
- cycle cultural : entre 5 et 7 mois.
- Goût sucré avec une teneur en matières sèches.
- résistante à bon nombre de maladies attaquant les patates douces.
- zone de culture : 800 à 2200 m.
- texture farineuse.



Espèce: *sorghum bicolor L*

Variété: SVR157

- Rendement : entre 2.5 et 3 tonnes par hectare.
- cycle cultural : 7 mois.
- Fabrication de la bière ou des bouillies à farine complète (20% sorgho + 45% maïs + 25% soja + 10 éléusine).
- Sensible aux chenilles foreuses des tiges.



Espèce: *sorghum bicolor L*

Variété: SVR157

- Rendement : entre 2 et 4 t/ha.
- cycle cultural : entre 130 et 170 jours.
- Zone culturale : entre 1200m et 1800m.
- Fabrication de la bière ou des bouillies à farine complète (20% sorgho + 45% maïs + 25% soja + 10 éléusine).
- Sensible aux chenilles foreuses des tiges.



Espèce: *sorghum bicolor L*

Variété: 5DX160

Année d'introduction : 1983

- Rendement : entre 2 et 3 tonnes par hectare.
- cycle cultural : entre 3 et 4 mois.
- Fabrication de la bière ou des bouillies à farine complète (20% sorgho + 45% maïs + 25% soja + 10 éléusine).
- Sensible aux chenilles foreuses des tiges.



Espèce: *SOLANUM TUBEROSUM*

Variété: RUHANYURA

Année de diffusion: 1985

Nom en Kirundi: RUHANYURA

- Rendement : entre 30 et 35t/ha
- Cycle cultural : entre 80 et 90 jours.
- Zone culturale : entre 1200 et 2200 m.
- Teneur élevée en matière sèche (\pm 22%).
- Frites au bon goût.
- Cuisson au micro-onde non adaptée.



Espèce: *SOLANUM TUBEROSUM*

Variété: NDINAMAGARA

Année de diffusion: 1985

Nom en Kirundi: NDINAMAGARA

- Rendement : entre 15 et 20 t/ha
- Cycle cultural : entre 120 et 130 jours
- Zone culturale : entre 1200 et 2200 m.
- Teneur élevé en matière sèche (\pm 22%).
- Bonne cuisson surtout en mélange avec le haricot.



Espèce: *SOLANUM TUBEROSUM*

Variété: UGANDA11

Année de diffusion: 1985

Nom en Kirundi: UGANDA11

- Rendement : entre 25 et 30 t/ha
- Cycle cultural : entre 100 et 120 jours
- Zone de haute altitude (comprise entre 1200 et 2200m) d'altitude.
- Teneur élevé en matière sèche (\pm 22%).
- Frites au bon goût et cuisson acceptable au micro onde.



Espèce : *Oryza Sativa*

Variété : V46

Année de diffusion : 1997

Nom en KIRUNDI : KIGORI

- Cycle végétatif : entre 175 et 185 jours
- Rendement : 3 et 6 t/ha
- Zone de culture : marais en irrigation à 1400 m d'altitude.



Espèce : *Oryza Sativa*

Variété : CR1009

Année de diffusion : 1982

Nom en KIRUNDI : IRONI

- Zone de culture : entre 1200 m et 1800 m.
- Rendement : entre 5 et 7t/ha
- Cycle végétatif : 170 jours.
- résistante à bon nombre de maladies du riz.
- Rendement à l'usinage : 61-62%



Espèce : *Oryza Sativa*

Variété : L699-1-1

Année de diffusion : 2007 à MAKAMBA

Nom en KIRUNDI : Nyagatwenzi

- zone de culture : entre 1200 et 1600 m.
- tolérante à beaucoup de maladies qui attaquent le riz.
- irrigation par submersion.
- Rendement à l'usinage : 65-70%



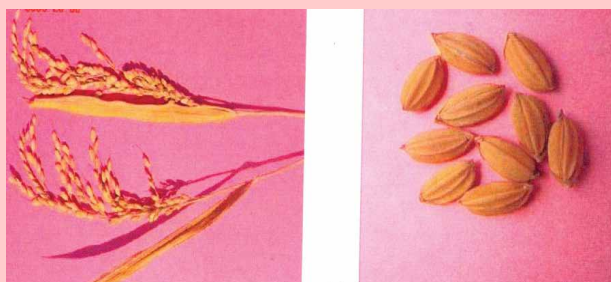
Espèce : *Oryza Sativa*

Variété : V564-2-7

Année de diffusion : 2002

Nom en KIRUNDI : KABUYE (à Kirundo)

- Cycle végétatif : 168 jours.
- Rendement : entre 3 et 6 t/ha.
- Zone de culture : entre 1200 et 1600 m.
- Rendement à l'usinage : 68 et 72%.
- variété résistante à beaucoup de maladies.

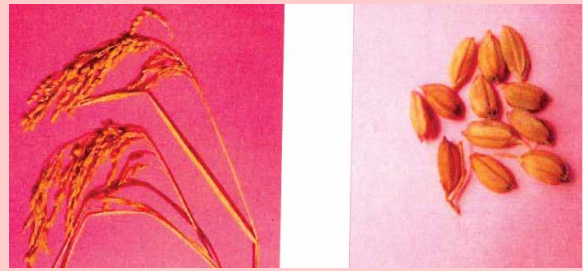


Espèce : *Oryza Sativa*

Variété : L18

Année de diffusion : 1997

- cycle végétatif : 175 et 185 jours.
- Rendement : 3 et 6 t/ha.
- Zone de culture : 1400 m en marais irrigué.
- Cette variété est sensible aux chenilles foreuses des tiges et aux insectes lors du stockage.

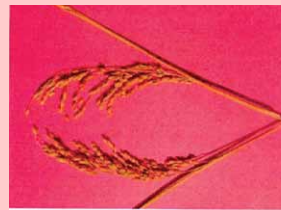


Espèce: *ORYZA SATIVA*

Variété : YUNKIN

Année de diffusion : 2003

- Le rendement : entre 3 et 5 tonnes par hectare.
- cycle végétatif : 168 jours
- rendement à l'usinage : entre 68 et 70%.



Espèce : *Manihot esculenta*

Variété: KABANGA

Année de recommandation / diffusion : 2006

Nom en Kirundi : -

Zone de culture : 1800 m d'altitude

Rendement : 30 et 35 t/ha

- Cycle végétatif : 8 et 12 mois.
- Bonne teneur en matière sèche et en amidon.
- goût amer et farine blanche.
- variété tolérante à la plupart des maladies du manioc.



Espèce : *Manihot esculenta*

Variété: RUGERO

Année de recommandation / diffusion : 2006

Nom en Kirundi : -

Rendement : 25 et 30 tonne

• Cycle végétatif : entre 8 et 12 mois.

• Zone culturale : jusqu'à 1800 m d'altitude.

• Teneur en matière sèche et en amidon est élevée goût amer et farine blanche.



Espèce : *Manihot esculenta*

Variété: BUSONGOYE

Année de recommandation / diffusion : 2006

Nom en Kirundi : -

Cycle cultural : entre 8 et 12 mois

Conservation pendant 6 mois après la maturité.

- Rendement : entre 25 à 30 tonnes.
- Zone de culture : jusqu'à 1600 m d'altitude.
- Teneur en matière sèche est de l'ordre de 40, 93%, pauvre en protéine mais riche en amidon.
- Goût amer et farine blanche.



IV. Les défis de la filière semencière au Burundi

Comme l'indique les chapitres précédents, la filière semencière fait face à des défis énormes dans notre pays. D'après les conclusions des états généraux de l'agriculture 2014, les principaux défis de la filière semencière au Burundi sont les suivants :

1. Les semences et plants améliorés sont faiblement utilisés et sont achetés à des prix élevés. Il faut donc trouver un moyen de subventionner l'achat des semences de qualité par les petits paysans ;
2. Il y a un manque criant de moyens matériels, humains et financiers pour le suivi des activités de terrain et pour collecter les données ;
3. Les producteurs de semences sont non spécialisés ;
4. Le coût élevé des semences rend ces dernières inaccessibles au petit producteur ;
5. Il y a absence de planification à temps des activités et des quantités à produire ;
6. Les irrégularités climatiques entraînent l'indisponibilité des semences pour la saison suivante ;
7. Il n'est pas facile de développer un mécanisme facile de subvention des semences ;
8. Comment faire respecter la loi semencière et en même temps garantir l'accessibilité des semences de qualité aux petits producteurs.

L'enquête que nous avons conduite auprès des associations de multiplicateurs de semences et auprès des cadres agricoles, quant à elle, souligne les aspects ci-après :

- les frais pour la certification à payer à l'ONCCS qui ne sont pas à la portée des agriculteurs et des associations à moins d'être couverts par l'Etat ou les projets de développement ;
- les difficultés d'avoir un terrain d'exploitation de taille suffisante pour multiplier les semences ;
- la non connaissance des pratiques agricoles relatives à



- la multiplication des semences ;
- la tricherie des fournisseurs de semences qui mélangent les semences et les produits de consommation pour remplir les quotas ;
- la pauvreté des agriculteurs qui ne sont pas disposés à payer le différentiel occasionné par la production des semences comparativement aux produits agricoles de consommation ;
- les maladies des plantes qui obligent les multiplicateurs des semences à utiliser des produits phytopharmaceutiques qui occasionnent un coût additionnel qu'on ne peut éviter dans la multiplication des semences ;
- le changement climatique (sécheresse, inondation) ;
- l'inconstance des DPAE pour rendre disponible les intrants (engrais, pesticides) ;
- le non respect des engagements par certains membres au sein des associations multiplicateurs des semences ;
- un marché de commercialisation sous le poids de l'Etat et des ONGs et qui n'est pas assuré en cas de retrait de ces derniers.



Ces considérations sans doute vraies cachent néanmoins une autre profonde réalité : les paysans n'ont pas toujours confiance dans le matériel végétal proposé par le recherche, parce qu'il ne répond pas toujours à leurs besoins.

Les paysans sont catégoriques : les nouvelles variétés de manioc introduites dans le pays pour lutter contre la mosaïque du manioc sont presque toutes des variétés précoces, moyennement productives avec une chair très peu ferme qui ne permet pas de produire une farine ou une pâte "burobe" de qualité. "Les chercheurs nous ont proposé une grosse patate en lieu et place d'un vrai manioc qui nous permettrait de fabriquer notre repas principal qu'est le couscous de manioc ou le burobe", ne cessent de répéter les paysans de l'Imbo et du Mumirwa. "Nous essayons d'identifier les varié-

tés traditionnelles amères les plus résistantes à la mosaïque. Sur le marché, le manioc dit du projet est toujours vendu moins cher que le manioc traditionnel. Le manioc doux attire d'ailleurs les voleurs qui ne doivent pas lui faire subir de transformation qui pourrait les dénoncer".

La situation est identique pour les bananiers FHIA certes très beaux et très attractifs, mais auxquels les paysans reprochent de fournir des produits de mauvaise qualité : fruits dessert au goût approximatif, bananes à cuire trop dures et vin de piteuse qualité. Les paysans y compris les plus progressistes commencent à revenir aux variétés traditionnelles. On reproche également à ces bananiers d'exiger des tuteurs de gros calibre très chers ainsi qu'une abondante fumure organique très difficile à trouver. Il est également dit que la bananeraie améliorée doit être renouvelée tous les six ans alors que la traditionnelle peut résister une vingtaine d'année.

Loin de nous l'idée de donner entièrement raison aux seuls paysans, mais les questions qu'ils soulèvent restent fondamentales et on ne peut pas simplement les balayer du revers de la main en taxant ces paysans de rétrogrades. Nous présenterons dans les lignes qui suivent une fiche technique pour multiplicateur et des conseils d'un vieux vulgarisateur dans l'amélioration de la semence paysanne

**Marc RWABAHUNGU et
Deogratias NIYONKURU**



V. Interview

M. Fidèle GAHUNGU, Directeur général de l'ONCCS à « La Voix des Collines »

Les semences au Burundi

J'ai travaillé à l'ISABU où je m'occupais des semences, les agriculteurs avaient l'engouement pour les semences améliorées. Quand la saison culturale arrivait, il y avait aussi les ONGs et les associations qui demandaient les semences.

Le principal problème dans le non recours aux semences améliorées par les agriculteurs burundais réside dans le prix très onéreux des semences certifiées. Les paysans n'ont pas de revenus suffisants pour pouvoir se les payer.

Une commission élargie a abordé la question des semences de qualité au Burundi. Elle veut coupler la question de production des semences avec celle de l'utilisation des engrais chimiques. Une commission avait fixé les prix des semences en 2009 ; elle vient de se réunir le 27 avril 2014. La commission nationale semencière mise en place par un arrêté présidentiel est fonctionnelle. Elle est composée de treize membres qui se réunissent en principe une fois par trimestre mais aussi autant de fois que de besoin selon l'urgence des

questions à traiter. Dans la dernière réunion en avril 2014, la commission a demandé au Gouvernement de subventionner les semences. Elle a proposé aussi la mise en place d'un fond commun (basket fund) dans lequel le gouvernement et des bailleurs de fonds mettraient l'argent pour développer la filière de production des semences. Actuellement, c'est pratiquement le Royaume de Belgique qui finance la filière de production des semences via le projet PAIOSA, mais les Pays-Bas voudraient aussi contribuer dans la filière de production des semences via un projet de l'IFDC.

L'Office Nationale de Contrôle et de Certification des semences (ONCCS) est opérationnel depuis le 13 février 2013. Les cultures mises en avant pour la certification sont la pomme de terre et la banane qui disposent d'un grand marché de fourniture, respectivement de tubercules et de rejets. Dans le processus de certification du bananier, l'ONCCS surveille principalement la maladie du flétrissement du bananier causée par la bactérie *Xanthomonas sp.* et la virose par

le *Banana Bunchy Top Virus*. Pour la pomme de terre, c'est principalement la bactérie putréfiante de la pomme de terre *Ralstonia sp* qui est analysée. Cette bactérie a une période de rémanence tellement élevée que la certification exige, quand la maladie est détectée, une période de quatre saisons culturales avant le retour de la culture de pomme de terre sur le même champ.

Pour le moment, il y a un travail qui est en train de se faire sur les textes d'application sur la loi semencière.

Le Comité Technique National chargé de l'Homologation des Variétés est un organe qui conseille et donne des orientations techniques. Ses membres regardent pour les obtenteurs qui le demandent s'ils remplissent les critères exigés pour la certification. La discussion sur sa mise en place officielle était prévue au conseil du gouvernement (première semaine de mai 2014). Son secrétariat sera assuré par l'ONCCS. L'ONCCS veut aussi mettre en place un système tarifaire des services qu'il rend aux agriculteurs (inspection sur pied, analyses de laboratoire, emballage et étiquetage).

Par exemple, l'inspection d'un champ de multiplication de semences en utilisant un véhicule qui consomme du carburant et des frais d'amortissement, avec une marge bénéficiaire du service, en partant de Gitega, demande en moyenne 118.500 BIF. Dès que les inspecteurs semenciers régionaux seront opérationnels, la moyenne du coût sera ramenée à

36.000 BIF par champ. Dans ce cas le coût de l'inspection d'un champ semencier d'un professionnel déclaré, l'inspecteur voyageant à moto sera :

Cultures	Coût de l'inspection d'un champ semencier en BIF
Maïs	39.675
Blé	36.300
Colocase	43.500
Manioc	43.500
Riz	36.300
Haricot	36.300
Soja	36.300
Arachide	36.300
Banane	43.500

Quand les inspecteurs de l'ONCCS programment d'inspecter le champ, ils envoient au préalable à l'exploitant une fiche d'identification des cultures qu'il cultive et qu'il doit remplir. Quand arrive le jour de l'inspection, ils commencent par vérifier si la culture déclarée sur la fiche est celle qui a été réellement emblavée.

La taxation suivante est celle envisagée dans le processus de certification :

Activités	Prix par activité/champ (BIF).
Inspection	Echantillonnage pour les petites cultures : 135.000 BIF.
Analyse des échantillons	Pomme de terre : 85.000 BIF pour l'analyse de la bactérie putréfiante de la pomme de terre <i>Ralstonia sp</i> . Bananier : 619.000 BIF pour l'analyse pour deux maladies : la bactérie <i>Xanthomonas sp</i> et la virose du bananier, le <i>Banana Bunchy Top Virus</i> .
Etiquetage	150 BIF par étiquette.
Analyse de la qualité physique	6.000 BIF pour les autres cultures à part le maïs qui est à 12000 BIF.
Emballage en plastique (maïs, soja, pomme de terre, haricot, ...)	220 BIF

Il faut noter que le marché de rejets de banane est important et peut parfois s'évaluer à un milliard de Francs Burundais.

Propos recueillis par Marc RWABAHUNGU

VI. Les aspects techniques de la semence

6.1 Quelques définitions

La semence est la matière première de l'agriculture. Elle influence fortement le rendement d'une culture. Que ce soit pour une variété paysanne ou de sélectionneur, l'emploi de semences de mauvaise qualité peut entraîner une réduction qualitative et quantitative des récoltes.

Dans les schémas des obtenteurs de variétés et des organismes officiels de multiplication, la production de semences vise à fournir un produit conforme au matériel de départ mis au point par le sélectionneur et respectant les normes de qualité technique. Afin de limiter les risques de dérives des variétés, du sélectionneur à l'agriculteur, il y a alors quatre générations :

1. **Le matériel de départ appelé « G0 » ou « breeder seed »** : il est l'étalon de la variété et doit être à l'origine de chaque processus de multiplication de semences. Sa conformité au type original et sa maintenance sont assurées par la recherche.
2. **Les semences de prébase (G1, G2, G3)** : issues du matériel G0, elles doivent être à un niveau de pureté le plus élevé possible. Elles sont le plus souvent produites par la recherche ;
3. **Les semences de base (SB ou G4)** : issues de la multiplication des prébases, ce sont les semences mères des semences commerciales. Leur production est souvent la responsabilité de structures semencières agréées, avec l'assistance des techniciens de la recherche ou des ser-

vices techniques de l'état, pour assurer le maintien et la pureté de la variété ;

4. **Les semences commerciales ou semences certifiées :** ce sont les semences de première génération ou de deuxième génération (R1 : semence issue de semence de base G4 et destinée à la production ; R2 : semence issue de R1) ;
5. **Semences fermières :** Les semences fermières sont d'une manière générale celles qui ont été produites à la ferme par l'agriculteur. En France, l'appellation « semences fermières » est souvent restreinte aux semences produites à la ferme de variétés protégées (pour les céréales, les pois et le colza, ce sont fréquemment des R2 produites à la ferme à partir de semences certifiées R1) ;
6. **Semences paysannes (ou variétés locales) :** ce sont des semences sélectionnées par les paysans (souvent par sélection massale), adaptées à leurs terroirs, à leurs modes de production et présentant des caractéristiques qualitatives jugées intéressantes par les transformateurs ou transformatrices locales et les consommateurs ;
7. **Le terme « semence améliorée »** signifie que la variété concernée a été « améliorée » par des centres publics ou privés de sélection végétale mais les réalités sont dans les faits très diverses. Par exemple, ces semences améliorées peuvent être des :
 - Semence paysanne d'un autre pays ou d'une autre région qui a été rendue plus homogène, par exemple en terme de phénotype (taille, forme des épis...), de précocité ou tout autres caractères (cette recherche d'homogénéité est souvent excessive et, si elle facilite la mécanisation, la commercialisation des semences et des produits, c'est souvent une fragilité en terme de biodiversité et de gestion des risques agronomiques et climatiques...). Le centre de recherche ayant effectué ce travail donne un nom qui se réfère rarement au nom initial de la variété paysanne et il mentionne rarement l'important travail initial de sélection effectué par les paysans.
 - Identification, au sein de semences populations des paysans, de lignées présentant des caractères intéressants (par exemple, résistances à des maladies).
 - Introduction dans des variétés paysannes d'un (ou plusieurs) caractère de résistance par des croisements répétés (appelés rétrocroisements).
 - Croisements (on emploie aussi le terme hybridation) de 2 variétés paysannes (et aussi améliorées) pour obtenir des lignées au sein desquelles le sélectionneur identifie celles présentant des caractères jugés intéressants. Là, il y a un travail plus poussé des sélectionneurs mais ils se sont souvent trompés dans les PED en ne connaissant pas assez les conditions paysannes et les attentes des paysans (d'où l'intérêt de les associer à ces tâches).
8. **Croisement de deux lignées pures (ou homozygotes) suite à des autofécondations successives.** Les « hybrides F1 » issues de ces plantes manifestent ensuite un potentiel de rendement important. Par contre, les autofécondations successives lorsque l'on resème les hybrides F1 se traduisent par des descendances présentant les fragilités des lignées autofécondées et des rendements faibles.
9. **Semences délintées :** semences débarrassées du duvet de fibres courtes qui restent habituellement collées aux graines après l'égrenage. Cela se fait souvent à l'aide de l'acide sulfurique.

10. Une Plante génétiquement modifiée (PGM) est une plante qui comporte, en plus des 30 000 à 90 000 gènes présents dans son génome et résultant le plus souvent d'un travail de sélection millénaire, un ou plusieurs gènes supplémentaires (appelé transgènes) qui ont été insérés en laboratoire par l'Homme et qui lui donne une caractéristique nouvelle (résistance à un herbicide, production d'une protéine insecticide, etc.).
11. **Espèces-variétés** Une espèce végétale se définit comme un groupe de végétaux présentant des caractéristiques similaires et pouvant se reproduire entre eux, mais ne pouvant ordinairement pas se croiser avec une autre espèce. Au sein d'une espèce, une variété est définie comme un ensemble de plantes pouvant être clairement identifiées par des caractères morphologiques, physiologiques et génétiques communs qui les distinguent des autres plantes de la même espèce. Après multiplication, ces caractères sont conservés s'il n'y a pas eu fécondation par une plante d'une autre variété.

Source : Grain de sel n° 52-53 — octobre 2010 – mars 2011 ; p12-34

6.2 Conseils pratiques pour produire chez soi de bonnes semences

Même si les agronomes conseillent de toujours acheter de la semence chez des producteurs spécialisés, il est possible de produire chez soi à la ferme des semences qui améliorent considérablement les rendements :

1. Le choix des semences se fait au champ et non à la ferme. Il faut choisir des plantes qui ont atteint la parfaite maturité ;
2. Choisir les plants qui ne présentent aucun signe de maladie, si mineur soit-il. Si dans le champ, une maladie quelconque s'est manifestée, il vaut mieux ne pas y prélever des semences, parce que la maladie peut être (encore) cachée ;
3. Choisir les plants les plus vigoureux, mais non atypiques ;
4. Il est capital de choisir les graines homogènes au niveau de la forme et de la couleur afin de maintenir la variété recherchée ;
5. Les semences récoltées doivent être séchées parfaitement sous un soleil doux et par après à l'ombre. Les grands coups de soleil sont à éviter pour ne pas détruire la semence ;
6. Les semences doivent être conservées dans un endroit sec et bien aéré, loin des ravageurs et des voleurs et si possible enrobés d'un produit de conservation fongicide et insecticide ;
7. A la fin de la conservation, il faut éliminer de manière très sévère, toute semence brisée ou qui présente le moindre signe de maladie ;
8. Il est important de procéder à un test de germination en plaçant une dizaine de graines dans un papier buvard régulièrement humidifié. Le taux de germination doit atteindre au minimum 97% ;
9. Il est toujours utile avant de semer de plonger les graines dans l'eau et éliminer les graines qui flottent ; La pré germination des graines n'est conseillée que pour des graines à germination difficile, parce que les radicules peuvent être détruites lors des manipulations au cours du semis.

Deogratiás NIYONKURU



VII. FICHE TECHNIQUE : Guide pour l'accompagnement des paysans semenciers

7.1 Résumé

En vue de contribuer à l'amélioration des productions agricoles dans les exploitations familiales, ADISCO veut mettre en place un groupe de paysans semenciers dans tous ses programmes agricoles. La situation actuelle montre que le non accès aux semences de qualité est un des principaux facteurs qui bloque le développement agricole au Burundi. Ce manuel sert de guide pour arriver à faire face à cette situation déplorable. Le résultat attendu est que les paysans semenciers soient en place, maîtrisent la filière semencière et satisfassent aux besoins des agriculteurs en semences de qualité et cela en contractualisation avec eux.

Concepts-clés : *Semences, certification, inspection des semences, ONCCS, Paysan semencier*

7.2. Définitions des concepts

- On appelle "semence" tout organe végétal destiné à la propagation végétale en général. Le terme comprend tout matériel végétal comme les graines, les plants entiers, éclats de souche servant à la reproduction des plantes vivrières, industrielles, fourragères, horticoles, sylvicoles ou autres¹.
- On appelle "variété" l'ensemble de plantes cultivées qui peuvent être différenciées des autres de la même espèce par certains caractères morphologiques, physiologiques, chimiques ou autres et qui transmettent ces caractères distinctifs par la reproduction sexuée ou asexuée².
- On appelle "certification semencière" l'ensemble des procédures, méthodes et techniques permettant de garantir la qualité des semences durant le processus de multiplication et d'assurer l'identité variétale, la pureté variétale et l'état sanitaire³.
- On appelle "inspection semencière" une opération qui consiste à vérifier l'application des techniques culturales appropriées spécifiques à chaque culture. Elle consiste aussi à la vérification de l'origine de la semence-mère utilisée, de l'isolement, des précédents culturaux, de la pureté spécifique, de la pureté variétale, de l'état cultural et de l'état sanitaire des champs semenciers⁴.
- On appelle "Office National de Contrôle et de Certification des Semences" (ONCCS) l'office doté d'un laboratoire national d'analyse de qualité qui a été créé par la loi n°1/08 du 23 avril 2012 portant organisation du secteur semencier au Burundi (Art4). Il est chargé de contrôler la qualité des semences à tous les stades de la production, du conditionnement, du transport et de la commercialisation des semences.
- On appelle "semencier" ou "producteur de semence" toute personne physique ou morale, de caractère privé, public ou mixte, qui a comme activité principale ou accessoire la production des semences destinées à la commercialisation.

¹ Loi n°1/08 du 23 avril 2012 portant organisation du secteur semencier au Burundi et

² Idem

³ Idem

⁴ ISABU (2014) : Bulletin de la recherche agronomique au Burundi n°2

C'est toute personne physique ou morale régulièrement enregistrée sur la liste des producteurs semenciers agréés tenue par les services compétents du Ministère chargé de l'Agriculture⁵.

7.3. Identification des semenciers potentiels et le choix des cultures

L'identification des semenciers potentiels doit respecter un certain nombre de règles.

En effet, tout semencier doit :

- Être un membre de la coopérative et du fonds pérenne intrants;
- Avoir un esprit entrepreneurial ;
- Ne pas être un aventurier ;
- Avoir un esprit de créativité et de dévouement ;
- Avoir un certain niveau d'acceptation de la participation (accepter de semer hors saison en cas de besoin) ;
- Accepter d'augmenter la superficie à cultiver par location des champs qui se trouvent autour des siens ;
- Accepter de disponibiliser un champ fertile, accessible et bien protégé contre l'érosion;
- Accepter de collaborer avec la coopérative pour la vente des semences ;
- Accepter de respecter les normes de l'ONCCS ;
- Avoir la possibilité de culture en contre saison est un avantage ;
- N'avoir aucun reproche dans son milieu environnant ;
- Accepter que toute la récolte de semences soit vendue uniquement à la coopérative ;
- Accepter de conserver les semences dans les stocks de sa coopérative ;
- Accepter que les premiers bénéficiaires des semences soient les coopérateurs et surtout ceux du fonds pérenne intrants;
- Accepter de cultiver toutes les semences qui lui sont offertes.

Le choix de ces cultures est guidé par deux critères principaux : la culture est admise à l'ONCCS pour la certification, la culture est parmi les cultures mises en avant par la coopérative (besoins des agriculteurs), la culture est adaptée dans la région.

Pour les cultures retenues mais non admises à l'ONCCS pour la certification, on cherche à ce que les semenciers maîtrisent le circuit d'approvisionnement en semences hybrides pour le maïs, le passiflore, le prunier du Japon, améliorer la distribution des plaçons améliorés de pomme de terre, le champ mère pour la production des boutures de manioc ou des rejets sains de bananiers (par macro propagation par exemple)

7.4. Formation des semenciers

La formation des semenciers sera fait par les agronomes d'ADISCO, accompagnant les coopératives dans chaque région avec l'appui si nécessaire d'experts externes.

Ces formations seront spécifiques aux semenciers et permettront d'amener les semenciers au respect des conditions requises pour produire des semences de qualité. Chaque semencier saura bien ce qu'il doit faire, comment le faire, pourquoi le faire et quand le faire.

⁵ Ministère de l'agriculture du Mali (2012) : Guide de production de semences de riz. Bamako, Mali, 18p

7.5. Accompagnement des semenciers le long du processus de certification

7.5.1. Obtention des semences

ADISCO est chargé d'orienter les semenciers vers les institutions de recherche reconnues qui produisent des semences de base. Pour le cas des semences qui feront objet d'importation, l'ADISCO appuie les semenciers dans la demande de l'autorisation d'importation aux organes habilités, cibler les centres qui produisent les semences voulues et ainsi faire des commandes. ADISCO associe ces paysans semenciers dans tout le processus afin qu'ils s'approprient progressivement de la démarche.

7.5.2. Enregistrement à l'ONCCS

Pour être enregistré à l'ONCCS, chaque multiplicateur de semences doit s'engager à :

- Respecter la réglementation en vigueur et les instructions données par les agents techniques de l'ONCCS ;
- Communiquer la situation et la superficie des parcelles de multiplication ;
- Permettre à l'ONCCS la visite de son exploitation et contrôle des cultures et en communiquer tous les renseignements jugés utiles à la mission ;
- Présenter les semences à la certification telles qu'elles répondent aux normes en vigueur ;
- Tenir une comptabilité de la matière mise à la disposition de l'ONCCS ;
- Faire prélever en temps utiles les échantillons nécessaires à l'ONCCS pour des examens au laboratoire et pour l'établissement des champs de pré et post-contrôle.

7.5.3. Installation des champs semenciers

L'installation des champs semenciers se fait dans le respect des instructions données par l'ONCCS et de la fiche technique pour chaque culture. Le labour, la densité de semis ou de plantation, la fertilisation, les entretiens doivent être suivis de près et faits correctement.

7.5.4. Inspection

L'inspection des semences et semenciers se fait par des inspecteurs reconnus au niveau national (comme les agents de l'ONCCS⁶) ou international ayant la mission de s'assurer de la qualité des semences produites.

Ainsi, une semence est dite de qualité si elle provient d'une variété améliorée et doit être pure, viable, sèche (pour les semences à graines), saine et doit répondre aux besoins de l'agriculteur⁷. Elle doit aussi être homogène de : forme, taille des grains, couleur, etc⁸.

Selon la même source, les activités de contrôle de la qualité des semences s'effectuent à trois niveaux :

⁶ Loi n°1/08 du 23 avril 2012 portant organisation du secteur semencier au Burundi. Art 6, paragraphe2

⁷ ISABU (2014) : Bulletin de la recherche agronomique au Burundi n°2, <http://www.isabu-bi.org/images/Bulletin/bulletin%20de%20la%20recherche%20agronomique%20au%20burundi%20n2%20mai%202014.pdf>

⁸ Ministère de l'agriculture du Mali (2012) : Guide de production de semences de riz. Bamako, Mali, 18p

a) L'inspection des cultures semencières sur pieds ou le contrôle des moyens

La composante vérifie l'application des règlements techniques de production, c'est-à-dire le respect des normes de production spécifiques à chaque culture. Selon les résultats des inspections, les parcelles de production et les récoltes qui en sont issues sont soit :

- **Agréées ou acceptées provisoirement** : au cas où la parcelle a satisfait aux normes de production ;
- **Déclassées** au cas où la parcelle a satisfait aux normes correspondantes à la classe inférieure aux semences pré-base, c'est-à-dire que les semences pré-base basculent à la catégorie semences de base ;
- **Refusées** : au cas où la parcelle n'a pas satisfait aux normes de production ; la récolte est livrée à la consommation (humaine ou animale).

b) L'inspection des magasins, hangars et des lots de semences en conservation et l'échantillonnage des lots de semences

Les magasins, les hangars et les lots de semences sont inspectés pour vérifier leur état et la gestion intégrée des stocks de semences. Les lots de semences sont aussi échantillonnés et les échantillons prélevés sont soumis au laboratoire pour diverses analyses de qualité.

c) L'analyse des semences au laboratoire ou le contrôle des résultats

Les échantillons prélevés sur les lots de semences agréés provisoirement sont soumis et enregistrés au laboratoire. Les analyses courantes de laboratoire qui sont régulièrement effectuées sur les semences graines sont :

- *L'analyse de la pureté spécifique* : pour déterminer (i) le pourcentage de la composition en poids de l'échantillon analysé et (ii) l'identité des diverses espèces de semences et des particules inertes constituant l'échantillon ;
- *La détermination de la teneur en eau* : pour savoir le degré de séchage des semences ;
- *L'essai de germination* : pour déterminer la faculté germinative (FG) des différents lots de semences ;
- *La détermination du poids de 1.000 graines et d'1 hectolitre de semences* : pour savoir la densité des différentes variétés analysées ;
- *Le dénombrement des graines charançonées* : pour évaluer les dégâts des insectes ;

- *L'analyse sanitaire* : pour détecter la présence des maladies surtout celles transmissibles par la semence.

Ces analyses s'effectuent en conformité aux règles internationales des essais des semences éditées et révisées périodiquement par l'ISTA (International Seed Testing Association). Les lots qui répondent aux normes d'analyse de laboratoire sont définitivement agréés et étiquetés et ceux présentant des résultats insuffisants ou rédhitoires sont déclassés ou refusés.

7.5.5. Certification

La certification des semences suit les procédures suivantes :

- Demande d'enregistrement et d'agrément ;
- Contrôle de l'agrément ;
- Demande d'admission à l'inspection des cultures ;
- Inspection des cultures (origine des semences, mode de conservation des semences : emballages et leurs couleurs, génération, catégories de semences à produire) ;
- Echantillonnage et analyse des lots de semences ;
- Etiquetages ou pose d'étiquettes ;
- Champ de contrôle.

7.5.6. Commercialisation des semences certifiées

La commercialisation des semences certifiées reste une activité interne à la coopérative d'abord entre le semencier et la coopérative et ensuite entre la coopérative et les agriculteurs. Des négociations préalables seront conduites entre la coopérative et les producteurs semenciers pour fixer les modalités de commercialisation de ces semences.

Au niveau de la coopérative, la priorité sera accordée d'abord aux coopérateurs membres du fonds pérenne intrants, ensuite aux autres coopérateurs, puis pour les semences restantes aux membres des IGG et enfin au reste de la communauté. Cela sera un service important que la coopérative rendra à ses membres à travers le fonds pérenne intrants.

Le fonds pérenne intrants est une sous institution de la coopérative qui a ses propres organes mais qui a des relations étroites et travaille en collaboration avec la coopérative. Ce fonds a pour objectif de faciliter à ses membres l'accès aux intrants de qualité au moment du semis.

Un message de sensibilisation sera alors rédigé par le gérant de la coopérative et présenté au conseil d'administration et aux comités ayant les intrants dans leur attribution afin que ces deux derniers transmettent le message aux coopérateurs.

I. Ndayikengurukiye, R. Sibomana, U. Muhono, F. Niyonizigiye, L. Bukobero

VIII. Quid de la politique semencière dans notre pays ?

Le monde fait aujourd'hui face à la pression des grandes firmes agro-industrielles en vue de contrôler la commercialisation des semences en procédant au brevetage de ces produits. C'est-à-dire qu'ils achètent des droits de marque de telle sorte que tout producteur soit obligé de les acheter chez eux.

Il existe trois niveaux de semences améliorées :

- Les semences composites qui sont issues de la sélection des meilleurs plants dans une population et qui sont parfois croisés entre eux. Ces semences peuvent en général être semées de nouveau à plusieurs reprises

et ne perdent leurs qualités qu'après quatre à cinq ans en fonction de la culture ;

- Les semences hybrides sont le fruit de croisement de deux variétés performantes et qui en général produisent mieux que leurs parents (ou résistent mieux aux maladies). Si vous semez les graines issues des hybrides, vous obtenez plus ou moins 50% de graines ayant les propriétés des hybrides et 25% de chaque parent. Il n'est donc pas profitable de semer à nouveau les graines issues des semences hybrides. La quasi-totalité des semences maraichères commercialisées en Afrique sont

des hybrides et vous devez donc les acheter chaque année. Le ministère de l'agriculture a décidé depuis une année de faire la promotion des hybrides de maïs au Burundi rendant ainsi les paysans dépendant des firmes commerciales et notre pays de firmes étrangères, le Burundi n'ayant pas encore de firme industrielle de semences ;

- Les semences OGM (organismes génétiquement modifiés) sont produites dans des laboratoires européens et surtout américains qui déstructurent totalement la nature profonde de la plante. Il s'agit d'agir sur l'essence même de la plante et de la changer radicalement par des procédés technologiques très complexes. A ce jour, la grande majorité des pays, pour des raisons de sécurité, limitent l'usage des OGM ou en tout cas n'en autorisent l'usage qu'avec de grandes précautions. Néanmoins, suite à la pression et souvent à la corruption des multinationales (ou des conditionnalités de l'aide), plusieurs pays : Kenya, Afrique du Sud, Burkina Faso, etc. ont fini par autoriser l'usage des OGM ;
- Les formes les plus évoluées d'OGM qu'on appelle TERMINATOR ne peuvent pas pousser si on essaie d'en semer les graines issues de la première récolte.

Il s'agit donc, vous l'aurez compris, de manœuvres dangereuses de rendre les paysans, mais aussi l'alimentation des pays, dépendants de quelques firmes agro-industrielles. C'est la pire menace de la souveraineté alimentaire des peuples et de la souveraineté pure et simple de nos Etats. Imaginez que, pour une raison ou une autre, ces firmes décident d'un embargo sur la livraison de ces semences. Les organisations paysannes dans certains pays de l'U.E dont la France ont résisté avec succès à ce dictat.

Déjà dans plusieurs pays, il est déjà interdit de produire sa propre semence et en tout cas d'en vendre ou d'en faire don à un voisin sans être un semencier professionnel agréé par

le ministère en charge de l'agriculture.

La loi semencière du Burundi (loi N° 01/8 du 23 avril 2012) en restant muette sur la question des OGM, laisse la porte ouverte à l'introduction d'OGM dans notre pays et cela sans aucune mesure prudentielle comme le font la plupart des pays européens. Il s'agit d'une grave lacune de notre législation qui peut exposer les populations à de graves perturbations sanitaires sans oublier le risque de nous voir traduits en justice pour avoir utilisé tout à fait inopinément des semences issus d'OGM

En effet, certaines firmes –comme MONSANTO aux Etats unis n'hésitent pas à porter plainte contre des paysans qui, se trouvant au voisinage de champs semés de leurs OGM ne peuvent plus semer la semence qu'ils ont récolté de ces champs qui ont été pollinisés par les semences MOSANTO. Il est quasi certain que des semences maraichères d'OGM sont actuellement commercialisées au Burundi. AVET, par exemple affiche fièrement ses relations d'affaire avec MONSANTO sans que le Ministère de l'agriculture ne se pose des questions.

La loi semencière interdit aussi la commercialisation de semences certifiées sans en avoir l'autorisation, limitant ainsi leur gestion à une petite frange de la population. S'il s'agit d'une mesure importante pour protéger la qualité des semences et limiter une propagation éventuelle d'une maladie qui peut ravager, il faut à tout prix trouver des moyens pour élargir le cercle des producteurs semenciers dans notre pays. Les coopératives agricoles professionnelles devraient à notre avis jouer un rôle clé en proposant des systèmes alternatifs de certification, en connexion avec le ministère. Il est en tout urgent de légiférer clairement sur les OGM dans notre pays, ne fut-ce que par mesure de précaution sanitaire.

Conclusion

Notre pays fait face à un problème crucial de semences tout court et de semences améliorées en particulier. Malgré notre riche tradition, plus de 50% de paysans ne conservent plus de semences et doivent soit les acheter à crédit ou attendre d'hypothétiques bienfaiteurs qui n'arrivent pas toujours. Moins de 10% de la population utilisent des semences améliorées pour des raisons de faible disponibilité.

Le pays doit donc prendre le taureau par les cornes en développant des stratégies innovantes pour faire face à une question aussi préoccupante. La recherche doit cesser de s'enfermer dans sa tour d'ivoire et doit se mettre à l'écoute des paysans. Les stratégies que certains voudraient imposer en confiant leur multiplication aux seuls entrepreneurs privés est un cul de sac.

Seuls des multiplicateurs proches des paysans, contrôlés par eux, voire contractualisés avec eux sont en mesure de rassurer les paysans, les convaincre de la véritable qualité des semences produites.

Le paysan n'oubliera jamais les vitroplants de bananiers qui lui ont été livrés et qui se sont avérés être des plantes de décoration ou encore des boutures de manioc tolérantes à la mosaïque qui ne répondent pas à ses attentes.

De toute manière, les espaces disponibles pour la production de semences commerciales restent limités et seule la formation d'un nombre relativement important de multiplicateurs peut permettre de trouver une solution à cette épineuse question.

Les expériences que nous conduisons à ADISCO montrent clairement qu'il est possible de professionnaliser des paysans semenciers, s'ils sont bien choisis et bien formés.

Il s'avère également capital d'aider les paysans à améliorer leur propre production semencière et ne pas continuer à confondre semence et production de consommation.

Seules des coopératives paysannes bien organisées sont en mesure de relever ce défi important, pour autant qu'elles reçoivent un soutien de l'Etat.

Une nouvelle force paysanne émerge au Burundi : l'union Haguruka des coopératives multifilières (UHACOM)



Vue partielle des participants à l'atelier d'inauguration de l'UHACOM

«UHACOM» qu'est-ce c'est? D'où ça vient? Qui est derrière ce mot qui résonne comme une clameur populaire ! Encore un nouveau sigle dans le paysage burundais?! Oui, mais pas n'importe lequel; c'est celui d'une dynamique et novatrice Union des coopératives Haguruka dont l'ambition est de concilier performance économique de l'agriculture familiale et développement social et solidaire des communautés rurales regroupées en coopératives.

Pensée depuis plus de six ans et élaborée début décembre 2014 à l'initiative de seize coopératives Haguruka multifilières, réparties sur les régions naturelles de Kirimiro, du Buyenzi-Bugesera et du Mumirwa avec le soutien d'ADISCO à travers son programme de renforcement du Mouvement Haguruka (PROMOUVH), l'Union Haguruka des Coopératives Multifilières (UHACOM) est le maillon supérieur/ d'une communauté paysanne structurée à la base (au niveau des collines) autour de groupes d'autopromotion et de solidarité (IGG) regroupés en coopératives au niveau zonal ou communal qui prône l'autopromotion



Les participants se sont réunis par région naturelle pour élire les membres du CA

L'UHACOM a la particularité de regrouper des coopératives multifilières, c'est à dire basées sur plusieurs filières vivrières et de rente (haricot, maïs, bananier, riz, café, palmier à huile etc.) afin de mieux répondre au caractère polycultures-élevage des exploitations familiales burundaise. Ces coopératives sont aussi multifonctionnelles pour proposer une diversité de services techniques, sociaux et financiers de qualité qui pourront répondre aux besoins de leurs membres en visant principalement de maximiser l'appropriation de la

chaîne de valeur par les paysans.

A la différence de la plupart des autres unions du pays constituées sous statut associatif, l'UHACOM exerce sous le statut de coopérative. Cette spécificité innovante permet à l'UHACOM de se positionner non seulement comme le porte-flambeau des coopératives Haguruka dont le but est la défense de leurs intérêts et d'influencer les politiques agricoles nationales, mais également, comme un véritable outil de l'économie sociale et solidaire inter-coopératif visant à appuyer la viabilité de chacune des coopératives Haguruka en proposant une multitude de services adaptés.

Cette vision stratégique qui a porté la création de l'UHACOM a été imaginée de longue date par les leaders des coopératives Haguruka, et s'est concrétisée à la suite d'un processus démocratique et participative qui a débuté par l'organisation d'un atelier de réflexion de trois jours, du 12 au 14 novembre en présence des présidents des CA (conseils d'administration) et des CS (conseil de surveillance). Des ateliers régionaux de restitution ont par la suite été organisés auprès des

paysans membres, puis des Assemblées Générales extraordinaires ont été tenues dans chacune des coopératives pour valider l'adhésion à cette union et élire démocratiquement les délégués à l'assemblée générale constitutive

Parallèlement, une commission de représentants de chaque région naturelle a été chargée d'élaborer une proposition de statuts. Enfin, il s'est tenu le vendredi 05 décembre l'Assemblée Générale constituante de l'UHACOM dans une grande ferveur paysanne. Chacun des paysans/paysannes délégué(e) s'étant bien décidé à prendre part à la construction de cette union : assiduité dans la validation des statuts et élections des organes dans une grande effervescence ! Et cela jusque tard à 20 heures au cours d'élections qui n'ont rien à envier aux présidentielles : urnes scellés, campagnes électorales, commission électorale etc.

Au terme de ces élections, voici la liste des élus qui auront l'immense responsabilité de conduire cette union pour les prochaines 4 années.

Le conseil d'administration		
Bureau du Conseil d'administration		
Poste	Nom et Prénom	Coopérative d'origine et commune
Président	BIGIRIMANA Pascal	Coopérative RUZIBA-Nyamakarabo (Commune Mugina)
Vice-Président	KANA Gabriel	Coopérative TUBAMURIKIRE (Commune Ngozi)
Secrétaire	NKURUNZIZA Emery	Coopérative TERUJIMBERE (Commune Giheta)
Les autres membres du CA		
Membre	SIBONIYO Stéphanie	Coopérative TURAMIRIZE (Commune Rutegama)
Membre	NDUWAYO Elie	Coopérative TUVEHASI (Commune GASORWE)
Membre	INAMAHORO Anne Marie	Coopérative TURYOHORISI (Commune KABARORE)
Membre	NAHISHAKIYE Rébecca	Coopérative Buhindo-Murwi (Commune Murwi)
Membre	BACINONI Venant	Coopérative TUVEMUBUJA (Commune Bukirasazi)
Membre	BAKANIBONA Théogène	Coopérative NDANGAMUCO (Commune Musigati)
Le Comité de contrôle		
Membre	AHINKUYE Apollinaire	Coopérative TUZAMURANE (Commune Gatara)
Membre	KUBWIMANA Augustin	Coopérative TWINAGURE (Commune de Rugazi)
Membre	NZEYIMANA Elie	Coopérative TWIJABUTSE (Commune Ndava)



Les membres du Conseil d'Administration de l'UHACOM

Interview du président de l'Union des Coopératives HAGURUKA

LVDC : Pourquoi avez-vous créé l'Union des Coopératives HAGURUKA ?

B.Pascal : Les raisons de la création de l'Union des Coopératives HAGURUKA tiennent des défis auxquels les coopératives font face et qu'elles ne peuvent pas résoudre seules. Elles doivent donc se mettre ensemble pour se renforcer mutuellement. Ces raisons en sont principalement au nombre de six :

1. Les pertes que connaissent nos coopératives faute de la maîtrise des marchés ;
2. Echange d'informations entre les coopératives sur les prix et les marchés. Nous avons constaté que cette question d'échange d'information est fondamentale ;
3. L'incapacité à porter la voix paysanne plus loin: le paysan burundais fait face d'énormes problèmes les politiques ne lui accordent pas toujours la considération qu'il mérite ;
4. Le développement de programmes communautaires : Il existe des programmes et projets qu'une seule coopérative ne peut pas réaliser toute seule et que devra porter l'Union ;
5. Relations avec les banques : une seule coopérative n'est pas en mesure de négocier un contrat intéressant avec les banques, malgré les fonds de garanties mis en place par nos partenaires ;
6. Ces sont des raisons qui nous ont poussé à créer l'union des coopératives pour que le paysan coopérateur ait en même temps les moyens et la dignité.

LVDC : Vous êtes au début de cette initiative. Quelles sont les principaux obstacles qui se dressent devant vous ?

B.Pascal : Les obstacles ne peuvent pas manquer. Nos coopératives, quoi que dynamiques, restent encore jeunes. Il faut aussi savoir que ce genre d'initiatives est un combat permanent. Ce n'est pas facile, mais nous sommes déterminés à réussir. Si nous rencontrons des difficultés nous demanderons un soutien technique auprès de ceux qui nous ont toujours soutenus notamment ADISCO qui a toujours été à notre rescousse dans la création de nos coopératives.

LVDC : Quelles sont vos forces pour affronter toutes ces questions délicates ?

B.Pascal : Notre première force est l'existence des coopératives fonctionnelles et dynamiques. Ces coopératives se retrouvent partout dans le pays et elles ont beaucoup de membres qui produisent beaucoup. Si nous nous appuyons sur notre production, nous pourrions aller très loin et recouvrer notre dignité.

LVDC : Dernière question, quelles sont les principales activités à l'agenda de l'Union ?

B.Pascal : Les activités à l'agenda de notre Union sont multiples d'autant plus que nous sommes comme un nouveau-né qui a besoin de grandir... Dans l'immédiat, nous allons mettre en place notre structure juridique pour que nous soyons reconnus par la loi burundaise. L'autre urgence est de trouver des bureaux et de les équiper. Nous devons recruter le personnel permanent notamment le directeur exécutif de l'Union, un secrétaire comptable sans oublier chargé de plaidoyer. Nous allons commencer des activités de sensibilisation et de formation de l'union. L'UHACOM c'est quoi, c'est qui ? Nous voudrions que l'union soit portée à la connaissance de l'opinion nationale et internationale.

Nous prévoyons à cet effet organiser une foire à laquelle toutes les coopératives vont participer. Une occasion pour chaque coopérative de montrer ses produits, ses activités et son savoir-faire. Comme cela, on ne parlera plus des coopératives comme des organisations fictives mais des organisations fonctionnelles et de qualité. Nous voulons ouvrir

très prochainement à Bujumbura un point de vente de l'Union où on retrouvera tous les produits des coopératives membres. Ceci est possible parce que nous avons déjà des produits labellisés, la farine de maïs de très bonne qualité, celle de manioc, etc.

En début de l'année 2015 qui va bientôt commencer, nous comptons organiser plusieurs ateliers pour planifier les activités de l'Union sur plusieurs années définir un règlement d'ordre intérieur, un manuel des procédures et un plan d'affaires...

C'est aussi au cours de cette année que nous prévoyons organiser une formation de haut niveau de nos leaders par des experts internationaux pour nous outiller en matière de gestion des Unions ou des coopératives qui seront suivies de visites d'échanges d'expériences pour aller nous ressourcer ailleurs. Ne dit-on d'ailleurs pas que "Akanyoni katagurutse katamenya iyo bweze" et que "Iyanka kuzimira yabira ? (Pour dire, presque littéralement, que l'oiseau qui ne vole pas ne peut pas savoir là où se trouvent des champs à maturité ou encore que la vache qui ne veut pas se perdre se met à beugler? ndlr)

Estelle DENIEL & Jonas Eric UWIZERA



Pascal BIGIRIMANA, président de l'UHACOM

La FEMUSCABU affermit son engagement dans l'amélioration de la qualité des soins



De gauche à droite : Juvénal CIZA, Secrétaire Exécutif de la FEMUSCABU, Jean HAVYARIMANA, Président de la FEMUSCABU et Cyriaque NDAYISHIMIYE, Vice-président de la FEMUSCABU

En date du 19/11/2014 dans les enceintes de la salle de King's Conference Center à Bujumbura, la FEMUSCABU a organisé un atelier de restitution de l'enquête sur la perception de la qualité des soins par la communauté dans les formations sanitaires conventionnées avec les mutuelles de santé des caféiculteurs du Burundi.

L'objectif de l'atelier était de présenter aux différents partenaires des mutuelles de santé, la perception par la population de la qualité des soins de santé leurs offerts. Les invités à cet atelier étaient les représentants des titulaires des centres de santé enquêtés, les chefs des districts sanitaires, le Ministère de la Santé Publique et de la Lutte contre le SIDA, le Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la Sécurité Sociale, le Secrétariat Exécutif Permanent de la Commission Nationale de la Protection Sociale, les membres de la PAMUSAB ainsi que les sénateurs et parlementaires.

Dans le mot d'ouverture du président de la Fédération des Mutuelles de santé des Caféiculteurs du Burundi, FEMUSCABU en sigle, Monsieur Jean HAVYARIMANA, a tenu à rappeler que les résultats de cette étude n'émanent pas de la perception des seuls mutualistes mais de toute la communauté qui se fait soigner dans ces formations sanitaires.

Le secrétaire exécutif de la FEMUSCABU, monsieur Juvénal CIZA a présenté les résultats de l'enquête articulés autour de 6 critères qui avaient servi de base pour l'évaluation à savoir : l'accueil, la compétence des prestataires de soins, le coût des médicaments, les examens de laboratoires, la

propreté et la disponibilité des médicaments.

Ces enquêtes ont été effectuées dans les cinq unions des mutuelles de santé des caféiculteurs qui sont : le MUMIRWA (Province Bubanza et Cibitoke, Bururi et Makamba), le KIRIMIRO (province Muramvya, Mwaro, Gitega, Karusi et Rutana), KAYANZA, NGOZI et KIRUNDO- MUYINGA. Les formations sanitaires ciblées par l'enquête étaient en convention avec les mutuelles de santé des caféiculteurs du Burundi. Autour de chaque mutuelle, 4 structures de soins ont été choisies, en indexant les 2 structures de soins les plus fréquentées et les deux moins fréquentées. En tout, 71 formations sanitaires ont été sélectionnées et enquêtées. 15 personnes par jour et par formation sanitaire ont été enquêtées et cela pendant 8 jours soit 120 personnes par formation sanitaire et 8.520 personnes dans l'ensemble. C'est dire que l'échantillon était assez large pour refléter l'issue de l'enquête.

Les débats riches qui ont suivi la présentation des résultats ont surtout porté sur la capacité des populations à apprécier ces critères et en particulier la compétence du personnel soignant. D'autres étaient persuadés que ces résultats étaient faussés parce que certaines formations mal quotées avaient obtenu une bonne notation par les services de santé. Néanmoins, certains médecins présents dans la salle les ont vite repris en expliquant que la perception de la qualité des soins par les populations est le principal facteur qui fait sa valeur, même si elle n'est pas objective. On connaît en effet des formations sanitaires tenues par du personnel peu qualifié

qui sont fortement fréquentées alors qu'à côté, une formation sanitaire bien équipée soigne à peine quelques patients. Le financement basé sur les performances a également été l'une des composantes importantes dans la cotation de la perception communautaire.

Les principales conclusions de l'étude auront été les suivantes :

- D'une manière générale, en comparant les résultats de l'enquête de 2013 et celle de 2014, on constate qu'il y a eu une amélioration au niveau de la qualité de soins. En effet, la formation sanitaire (FOSA) qui s'était classée la première en mai 2013 avait une note moyenne de 93,45% au moment où celle qui s'est classée la première pour cette enquête a eu 99,76%. En outre, la dernière FOSA pour l'enquête de la qualité de soins de l'année 2013 avait eu une note de 59,01% et la dernière de cette année a eu 67,50% ;
- On ne pourrait pas passer sans signaler le cas des FOSA qui ont connu des avancées remarquables en matière de qualité de soins. On citerait en l'occurrence, le centre de santé (CDS) NYARUNAZI, de statut public, du BDS de

KIBUYE en province sanitaire de Gitega qui est passé de 78,70% en 2013 à 95,29% en 2014. Le cas du CDS KIVYUKA de statut public, du district et de la province sanitaire de BUBANZA mérite lui aussi un commentaire pour avoir passé du dernier rang en 2013 pour se classer 39^{ième} en 2014, passant de 59,01% à 79,74% ;

- Il existe bien sûr aussi quelques formations sanitaires qui ont connu un certain recul, mais elles restent limitées ;
- En définitive, on trouve que sur 65 FOSA enquêtées pendant ces deux années, 57 ont pu améliorer le niveau de leur qualité des soins tandis que 13 ont connu un recul ;
- Ces enquêtes présentent une grande utilité car elles poussent les formations sanitaires à améliorer à la fois leurs services et leur image.

C'est dire que les mutuelles de santé contribuent sensiblement à l'amélioration de la qualité des soins de santé. Rappelons que les MUSCABU ont signé des conventions avec 197 formations sanitaires.

Espérance KANEZA



Vue partielle des participants à la conférence de presse de la FEMUSCABU

Les politiques agricoles et d'insertion socio-économique des jeunes, deux thématiques clé pour le RAPES-GL



Ouverture de l'atelier de restitution de l'étude comparative des politiques d'insertion socio-économiques des jeunes. De gauche à droite : Fernand VINCENT, le Directeur Général de la jeunesse et sports et le Vice-président du RAPES-GL.

En dates du 30 et 31 octobre 2014, le Réseau des Acteurs pour la Promotion Economique et Sociale dans la Région des Grands Lacs, RAPES-GL a organisé à Bujumbura deux ateliers de restitution d'études de dimension régionale.

En effet, le RAPES GL a commandité deux études différentes dont l'une portait sur les politiques d'insertion socio-économique des jeunes, et l'autre sur les politiques agricoles dans la région des Grands Lacs. Ces études comparatives visaient l'identification des grands défis auxquels les pays de

la région des Grands Lacs font face dans les secteurs visés ainsi que les stratégies à adopter par les acteurs concernés à savoir les gouvernements, les organisations de la société civile et d'autres acteurs clés, dans la résolution des défis ainsi dégagés par ces études. Il s'agissait également de permettre aux différents acteurs de puiser dans les pratiques des uns et des autres afin d'affiner leurs politiques dans les secteurs de la souveraineté/sécurité alimentaire et d'insertion socio-économique des jeunes.

Les études confirment le fait que les trois pays ont mis en place les politiques dans les deux domaines mais à des niveaux tout à fait différents. Cela ressort des tableaux comparatifs qui indiquent clairement les niveaux atteints par les trois pays dans la mise en place des politiques agricoles et d'insertion socio-économique des jeunes ainsi que des stratégies et des programmes/projets mis en œuvre pour la réalisation de ces politiques.

En ouvrant solennellement l'atelier de restitution de l'étude comparative sur les politiques d'insertion socio-économique des jeunes le 30 octobre 2014, le Secrétaire Permanent du Ministère de la jeunesse du sport et de la culture a dit être conscient de l'importance de l'encadrement et l'appui des jeunes dans les trois pays. La mise en place de l'Agence Burundaise pour



Les jeunes ont présenté leurs produits innovants

l'Emploi des Jeunes au Burundi rentre dans la logique des proposer des solutions capables de créer des opportunités pour l'avenir des jeunes.

Les participants à cet atelier qui ont eu l'occasion d'apprécier les produits innovants des jeunes entrepreneurs burundais sont également conscients que les jeunes chômeurs constituent en quelque sorte une bombe à retardement pour la paix et la stabilité dans les pays de la région des Grands Lacs si des politiques bien pensées et mûries ne sont pas envisagées et mises en œuvre. Le ministère de la jeunesse, des sports et de la culture salue la bonne collaboration des organisations de la société civile surtout dans des thématiques autres que le sport et la culture notamment l'insertion socio-économique des jeunes.

Le Secrétaire Permanent a souligné que parmi les grands défis auxquels sont confrontés les jeunes burundais sont entre autre le chômage. Les opportunités d'emplois sont réduites suite aux exigences des employeurs qui font valoir notamment la qualification et l'expérience. Le problème d'accès au crédit pour les jeunes qui veulent se lancer dans



Monsieur Fernand VINCENT, Président de l'IREC

l'entreprenariat est un autre handicap majeur. C'est pourquoi le ministère, conscient de tous ces défis, se sent interpellé et s'engage à mettre en place une politique d'insertion socio-économique.

Pour Monsieur Fernand VINCENT, président de l'ONG internationale IREC, la création de l'emploi pour les jeunes constitue un gage pour la paix en Afrique en général et dans



Ouverture de l'atelier de restitution de l'étude comparative des politiques agricoles dans la région des Grands Lacs par la ministre de l'Agriculture et de l'Elevage (au Milieu), Monsieur Fernand VINCENT de l'IREC (à gauche) et le Vice-président du RAPES-GL (à droite)

la région de grands lacs en particulier. Il a demandé aux participants à l'atelier à considérer les recommandations de l'étude comme un outil qui leur permet de se mettre au travail pour un meilleur avenir de la jeunesse et du monde. Parmi les recommandations formulées par les participants, l'on peut noter la proposition de mise en place d'un programme intégrateur CEPGL en matière d'insertion socio-économique des jeunes qui serait financé par les trois pays et appuyé par les partenaires techniques et financiers. Les participants se sont en outre mis d'accord sur un mémorandum à adresser aux décideurs pour les inciter à mettre en œuvre les recommandations formulées à la fin de l'atelier.

Le 31 octobre 2014, la ministre de l'agriculture et de l'élevage, Madame Odette KAYITESI, qui a ouvert solennellement les travaux de restitution de l'étude comparative des politiques agricoles dans la région des Grands Lacs, a fait savoir que l'étude comparative sur les politiques agricoles GL permet aux décideurs en général et à son ministère en particulier de recadrer les stratégies de mise en place des politiques en cours ou de renforcer l'existant.

Parallèlement à ces ateliers de restitution, le RAPES-Burundi avait organisé une exposition des produits des jeunes entrepreneurs burundais pour montrer qu'il existe une alternative de création d'emplois pour les jeunes en complément aux activités agricoles.

Après la visite des stands, la Ministre de l'Agriculture et de

l'Élevage a apprécié les produits présentés par les jeunes entrepreneurs, soulignant que ce genre d'événements est une occasion de montrer que les jeunes sont aussi capables de beaucoup d'initiatives créatrices d'emplois et de porter leur propre développement. C'est aussi pour les jeunes une opportunité d'échanges et de prospection de marché.

Madame la ministre Odette KAYITESI a remercié les organisations de la société civile pour leur implication dans le développement du pays en général et du monde rural en particulier au travers de l'appui-accompagnement des producteurs agricoles. Elle a reconnu la place de choix qu'occupent les Organisations de Producteurs Agricoles (OPA) et les Organisations d'Appui (OA) dans le combat commun et quotidien de lutte contre l'insécurité alimentaire avec ses corollaires sur les autres aspects de la vie nationale.

Pour le RAPES-GL, ces études comparatives constituent la base de plaidoyer pour l'avenir car le plaidoyer est la principale activité du réseau qui, par ailleurs, a déjà porté ses fruits notamment sur les importations du riz au Burundi et en RDC, du maïs au Rwanda, de la privatisation du café et de la subvention des engrais au Burundi. A titre de rappel, le RAPES GL est composé de 24 organisations de la société civiles dont huit du Burundi, huit du Rwanda et huit de la République Démocratique du Congo

Léon NDIKUNKIKO et Jonas Eric UWIZERA



Vue des quelques participants à l'atelier, dont la ministre de l'Agriculture et de l'Élevage après la visite des stands d'exposition



DECLARATION DU FORUM NATIONAL SUR L'AGRICULTURE FAMILIALE 2014



1. Dans le cadre de la célébration de l'Année Internationale de l'Agriculture Familiale, il a été organisé du 14 au 16 Octobre 2014 à Bujumbura un forum national agricole autour du thème principal « L'agriculture familiale burundaise nourrit sa population et anime le développement économique durable ». Le forum national a été organisé conjointement par le Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage, le Forum des Organisations de Producteurs Agricoles du Burundi (FOPABU) et les autres membres du Groupe de Plaidoyer Agricole (GPA).
2. L'objectif global du forum est de mettre en valeur la contribution de l'agriculture familiale « AF » à l'éradication de la faim et à la réduction de la pauvreté rurale. Il vise également à contribuer à la mise en place des politiques publiques en faveur des appuis durables à l'AF au Burundi et à développer des stratégies concrètes et opérationnelles y relatives.
3. Trois thèmes ont retenu l'attention des organisateurs et des participants au forum à savoir :
 - Thème 1: Agriculture Familiale Burundaise, des origines au seuil du troisième millénaire,
 - Thème 2: Politiques publiques incitatrices en faveur de l'agriculture familiale,
 - Thème 3: Performances de l'agriculture familiale et rôles des organisations paysannes.
4. Le forum a vu la participation d'environ 300 personnes comprenant des représentants du peuple, des représentants du corps diplomatique, des représentants des partenaires techniques et financiers ainsi que ceux des ONG internationales, des représentants des services étatiques et privés, des producteurs, des leaders paysans et des organisations de la société civile du Burundi, de l'Afrique de l'Est et de l'Ouest, de l'Europe ainsi que des institutions de recherche.
5. Les débats ont porté sur les sujets variés d'intérêt stratégique pour l'agriculture burundaise en général et l'agriculture familiale en particulier notamment (i) les modèles de développement de l'agriculture familiale, son historique au Burundi, (ii) les choix politiques du Gouvernement en la matière, (iii) la place de la recherche dans le domaine, (iv) l'impact des changements climatiques, (v) les politiques agricoles au sein des pays de la Communauté Est Africaine « CEA », (vi) les dispositifs d'investissement, de financement et de la valorisation des produits agricoles, (vii) la problématique d'accès aux marchés locaux, régionaux et internationaux, (viii) le partenariat entre les ministères techniques et les organisations de producteurs « OP » : expériences des Pays-Bas, du Sénégal et de la Belgique, (ix) le rôle des femmes et des jeunes dans l'entrepreneuriat rural, la sécurité alimentaire et la croissance économique ainsi que (x) le rôle des OP dans le développement de l'agriculture familiale, la sécurité alimentaire et leur partenariat avec les services publics et privés.
6. Les participants au forum se sont convenus que dans le contexte burundais, l'agriculture familiale se définit comme « une forme d'exploitation agricole avec une main d'œuvre essentiellement familiale qui nourrit les ménages et les communautés, qui pourvoit les emplois, qui offre une diversité de produits y compris transformés et qui constitue la source principale de revenus des ménages ».
7. Les participants reconnaissent que :
 - L'agriculture familiale peut être le moteur du développement du monde rural dans les pays en développement en général et au Burundi en particulier si les petits exploitants agricoles sont reconnus à leur juste valeur et si des investissements conséquents sont consentis à cet effet. En outre, l'AF est un pourvoyeur d'emplois et un catalyseur pour le développement du secteur agricole; elle permet d'assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle et de lutter contre la pauvreté. Pour cela, les petits exploitants agricoles doivent être placés à l'avant-garde des efforts publics et privés en les appuyant et en renforçant leurs capacités d'adoption des technologies appropriées et de gestion des exploitations pour en faire des entreprises compétitives et économiquement viables.
 - La recherche et la vulgarisation jouent un rôle fondamental dans la modernisation et la transformation de l'agriculture familiale pour la rendre compétitive sur le marché. Elle contribue à éclairer les politiques pour qu'elles puissent créer un environnement institutionnel favorable à son épanouissement comme moteur du développement économique et social du pays.
 - Le rôle des OP est primordial dans l'accompagnement et l'appui-conseil aux exploitations familiales
 - Les jeunes et les femmes constituent une force essentielle dans le développement de l'agriculture familiale
8. Les participants au forum réitèrent leurs préoccupations face aux problématiques de démographie galopante, de l'augmentation des sans terres suite au phénomène d'achat et rachat des terres, d'accès aux semences de qualité, la participation des OP dans le processus de recherche, le financement agricole, l'accompagnement et le renforcement des capacités des producteurs
9. Ils reconnaissent que le rôle de l'Etat est central dans la définition des politiques et l'investissement agricole et rural

Recommandations

Au terme de ce forum, les participants formulent les recommandations ci-après à l'endroit des décideurs politiques, les partenaires techniques et financiers, les instituts de recherche et les chercheurs et les organisations des producteurs.

Au niveau des politiques et programmes

1. Mettre en place une législation qui reconnaît et respecte l'agriculture familiale pour définir des stratégies de partenariat négociées entre les OP et le secteur public dans la conception des politiques agricoles et l'animation du développement agricole et rural pour plus de durabilité. Mettre en place des mécanismes d'appui à l'accès aux marchés et aux financements pour les producteurs.
2. Pérenniser le programme national de subvention des engrais au Burundi « PNSEB » et l'étendre à tous les autres intrants agricoles et d'élevage; Supprimer à 100% toutes les taxes (OBR, taxes communales et autres) sur l'importation des intrants et des équipements agricoles y compris la TVA; Exercer un plaidoyer avec l'aide des différents acteurs en particulier les PTFs pour négocier de manière équitable les termes des échanges régionaux et internationaux.
3. Concevoir une législation visant l'autonomisation des jeunes et des femmes avec des mesures claires d'accompagnement et prendre en compte leur participation dans l'élaboration des politiques agricoles et leur mise en œuvre et particulièrement leur implication dans les structures d'encadrement de la base au sommet.
4. Prendre des mesures qui protègent les petits exploitants et limitent les risques d'augmentation des familles sans terres face au phénomène d'achat et de rachat des terres qui prend des allures inquiétantes et menace l'agriculture familiale
5. Créer un observatoire du suivi des importations et des marchés des produits agricoles face à l'inondation et à la concurrence régionale pour l'application des mesures de sauvegarde prévues par la législation en la matière.
6. Mener une profonde et large réflexion sur la problématique foncière et proposer des alternatives durables et instaurer un dialogue social pour la réforme foncière
7. Décentraliser jusqu'à la communauté la planification et la mise en œuvre des actions contenues dans les politiques et stratégies.
8. Faire la modélisation du Plan National d'Investissement Agricole pour prendre en compte les recommandations qui sortent dudit forum
9. Augmenter la sensibilité genre au niveau des grands planificateurs du domaine agricole à travers le renforcement de capacités sur la planification et la budgétisation sensibles au genre

10. Considérer les femmes comme la base de l'agriculture familiale et procéder à une analyse de la situation selon le genre pour détecter leurs réels problèmes avant la mise en place des politiques conséquentes ou autres cadres d'orientation agricole.

11. Instaurer une planification annuelle conjointe dans le cadre d'une approche programme entre le Gouvernement, les PTFs, le secteur privé, les Organisations des Producteurs et les ONGs pour créer la cohérence et la synergie

Au niveau des semences et des produits agricoles

1. Reconnaître la place des semences traditionnelles et les multiplier et penser à une stratégie claire de leur protection face à l'invasion des semences hybrides et des OGM
2. Impliquer suffisamment les organisations des producteurs dans le processus de production et de multiplication des semences et renforcer leurs capacités.
3. Renforcer le système de surveillance et de contrôle de la qualité et des prix des produits agricoles afin de garantir la promotion des produits locaux et protéger aussi bien le producteur et le consommateur

Au niveau du partenariat Etat-OP

1. Déléguer certains rôles actuellement assurés par l'Etat aux organisations de producteurs en l'occurrence la multiplication des semences, la vulgarisation et l'information tout en sauvegardant son rôle Régalien
2. Poursuivre la mobilisation des ressources internes et externes et surtout porter la part du budget national allouée à l'agriculture au minimum de 10% conformément à la déclaration de MAPUTO et celle de MALABO et rendre compte sur l'affectation de ce budget. Favoriser les mécanismes d'achats directs aux coopératives ou groupements de producteurs en tenant compte de leurs capacités et des réserves excédentaires. Négocier des quotas pluriannuels portés par des prix rémunérateurs. Appuyer par un programme de renforcement des capacités en matière de commercialisation (chaîne de valeur). Réserver un pourcentage d'au moins 50% des marchés institutionnels aux associations de petits exploitants agricoles

Au niveau des Organisations Paysannes

1. Les leaders des OP doivent observer une neutralité absolue et totale vis-à-vis de tous les partis politiques. Ils doivent rendre compte aux Organisations Paysannes, aux paysans en développant divers canaux et outils d'information
2. Promouvoir des leaders exemplaires, avisés et ouverts qui guident un personnel d'appui technique motivé et professionnel en vue d'une émanation d'un mouve-

ment paysan politique et syndical mais également acteur de transformation économique et social

3. Promouvoir l'esprit associatif et le mouvement coopératif en vue d'accroître l'accès aux facteurs de production et les capacités de production pour les populations rurales et mettre en place des mesures d'accompagnement
4. Développer des mécanismes de redevabilité envers les producteurs

Au niveau du renforcement des capacités

1. Les capacités techniques des agriculteurs familiaux, les capacités techniques et institutionnelles du ministère de l'agriculture et de l'élevage ainsi que celles des OP (groupements, coopératives, faitières et plateformes nationales) pour qu'ensemble ils offrent des services adaptés aux besoins des agriculteurs en amont et en aval de la production, assurent la formation, appuient la vulgarisation des technologies et innovations et facilitent l'accès à l'information et aux facteurs de production.
2. Faire respecter le concept « exploitation familiale intégrée, continue et compétitive; sensibiliser les responsables en charge de l'agriculture à différents niveaux; marier la sensibilisation liée à l'augmentation de la production agricole avec celle de limitation des naissances et de gestion équitable des biens du ménage

Au niveau des changements climatiques

1. Adopter des mesures d'atténuation de l'impact des changements climatiques sur l'AF, former et sensibiliser les décideurs et autres intervenants y compris les communautés locales sur les méthodes d'adaptation à la variabilité et aux changements climatiques
2. Doter l'IGEBU de moyens et de capacités suffisantes pour qu'il joue pleinement son rôle de suivi de l'évolution des prévisions météo et d'information de la population en temps utile.

Conclusion

En conclusion, les participants au forum souhaitent vivement que les présentes recommandations contenues dans ce mémorandum ouvrent la voie à un processus de négociation avec le Gouvernement, le mouvement paysan de l'agriculture familiale et les autres parties prenantes pour un plan clair de leur mise en œuvre ensemble avec celles issues des fora et états généraux antérieures. Il faudrait que le prochain forum qui rassemble les Agri-Eleveurs soit consacré à l'évaluation de la mise en œuvre des recommandations des fora précédents

3. Disséminer les prévisions saisonnières et mettre en place des systèmes d'alerte précoce pour limiter les dégâts
4. Mettre en place des mécanismes efficaces de prévention et de gestion des calamités naturelles notamment en favorisant les cultures à cycle court et celles résistantes à sécheresse et la promotion de la micro-irrigation
5. Mettre en place l'assurance agricole pour atténuer les pertes en cas d'aléas climatique

Au niveau des investissements et des financements

1. Investir dans les infrastructures (routières, énergétiques, stockage, marchés locaux etc.) afin de permettre la valorisation des produits, l'accès aux services et les échanges commerciaux
2. Mettre en place un fonds de financement agricole incluant la bonification du taux d'intérêt à un chiffre, les mécanismes de garantie, les fonds des calamités, l'assurance agricole et avec des lignes spécifiques pour l'entrepreneuriat des jeunes et des femmes
3. Instaurer un fonds d'appui à la recherche et le conseil agricole et rural cogéré au sein d'une agence associant les organisations paysannes, les services public, le secteur privé et les ONG.
4. Investir davantage dans la gestion post récolte et la transformation
5. Travailler sur les chaînes de valeur et créer des liens avec des organismes internationaux en vue de créer des débouchés des produits agricoles en cas d'excédent

Au niveau de la recherche

Promouvoir une recherche-action participative connectée à la réalité et aux besoins des producteurs, bâtie sur leurs connaissances et accessible au plus grand nombre

Fait à Bujumbura le 16/10/2014

LE PAYSAN FACE AUX ELECTIONS

Comme vous le savez, ADISCO de par ses statuts et son engagement est une organisation autonome, apolitique et laïque qui s'interdit de toute position en faveur d'un quelconque parti politique, de toute Eglise et de toute idéologie.

Il s'agit d'un choix important pour nous qui nous permet de travailler à la fois avec du personnel et des partenaires de tous les partis politiques et de toutes les Eglises à conditions qu'ils s'interdisent de faire du prosélytisme au sein de l'organisation ou au cours de l'animation des populations.

Cependant, les élections constituent un moment capital de la vie de notre pays et les choix réalisés lors des élections auront un impact très important sur notre pays, sur le monde rural en particulier et donc sur la vie de chacun. C'est pourquoi, nous ne pouvons pas rester les mains croisées devant des échéances aussi cruciales tout en restant dans le strict respect de notre indépendance politique.

La présente note voudrait vous proposer une réflexion sur le comportement des paysans et des coopératives pendant la période électorale et aborde les préoccupations paysannes fondamentales qui vous permettront de poser des questions aux candidats lors des campagnes électorales qui, en fait ont déjà commencé.

Comportement pendant la période électorale

1. D'emblée, il est important de rappeler que les paysans doivent faire de la politique, adhérer à un parti de leur choix, s'enrôler sur les listes électorales et voter. C'est la seule façon de pouvoir voter pour des dirigeants qui les écoutent et défendent leurs droits. S'abstenir est très dangereux et peut conduire à des choix que vous regretterez plus tard. Aucun candidat, ni aucun parti n'est parfait et il faut voter pour celui qui peut le mieux défendre les intérêts paysans.
2. Même si vous militez pour un parti politique, il est capital

de rester serein, de rester un véritable "mushingantahe" ou "mupfasoni" et éviter de verser dans la délation, la provocation des autres. Sachez que les élections vont se terminer et que quel que soit le gagnant, vous serez obligés de continuer à coexister sur la colline et surtout à partager les mêmes problèmes fondamentaux de pauvreté et d'exclusion des centres de décision.

3. Les coopératives et en particulier leurs leaders doivent à tout prix s'abstenir de devenir les porte-étendards des partis politiques. Il est en particulier interdit d'utiliser ou même de louer des salles de réunion à un quelconque parti.
4. Il est interdit de profiter des rencontres des coopératives ou des IGG pour conduire des meetings politiques d'un quelconque parti politique. Les coopératives en tant qu'institutions doivent rester politiquement neutres et rassembler toutes les tendances du pays.

Il est vraiment crucial de cesser de voter suite à une campagne démagogique ou en fonction du nombre de bières ou de cadeaux offerts par les candidats. Il s'agirait de vendre le pays pour une bière de quelques instants. Le candidat à choisir doit faire preuve de valeurs éthiques et morales éprouvées, rassembler et rassurer tous les Burundais, avoir le souci du bien commun et se préoccuper non pas du bout des lèvres, mais de manière concrète des préoccupations paysannes. Son parti doit avoir un programme concret et précis pour aider les paysans burundais à sortir de la pauvreté par des appuis directs aux paysans (crédit rural, subventions des engrais et semences, stop aux importations agricoles massives la justice dans le règlement des conflits fonciers, la sécurisation des terres des pauvres face aux appétits des plus riches etc.) et ne pas se contenter de déclarations d'intention de type "modernisation de l'agriculture" qui souvent signifient l'appui aux seuls agriculteurs riches, qui souvent sont de riches commerçants ou salariés.

Quelques grandes questions paysannes pour interpeller les candidats

1. D'après les rapports officiels de notre pays (enquête nationale agricole par exemple), l'encadrement des paysans, l'accès aux engrais, aux semences améliorées etc. ne profitent qu'à moins de 20% des paysans et souvent les plus riches ou les plus proches des routes praticables. Que proposez-vous pour corriger cette situation et donc faire décoller ce pays?
2. Les paysans burundais n'ont pratiquement aucun accès au crédit et ne pourront donc jamais se développer. Les IMF comme les COOPEC et autres collectent l'épargne paysanne pour ne donner du crédit qu'aux riches. Quelles sont vos propositions pour faire cesser ce scandale d'exploitation des paysans?
3. Aujourd'hui dans notre pays, seuls les riches peuvent gagner un procès à cause de la corruption de la justice. Les gens les plus riches rivalisent pour traduire en justice les petits paysans et ainsi récupérer leurs terres. Que comptez-vous faire de manière concrète pour endiguer ce fléau ?
4. On nous annonce que des bailleurs de fonds lancent des projets avec des budgets colossaux, mais la pauvreté en milieu rural ne fait que s'accroître au jour le jour. Comment expliquez-vous cette situation, que proposez-vous concrètement pour mettre fin à cette situation ? Comment faire pour équilibrer la distribution des projets sur l'ensemble du pays ?
5. La formation dans les écoles rurales est devenue tellement mauvaise que nos enfants n'ont aucune chance de progresser dans la vie ou de trouver un emploi. Que comptez-vous proposer pour faire changer cette situation qui risque de maintenir les paysans et leurs enfants dans l'éternelle dépendance ?
6. Quel est votre programme concret pour réduire, voire résorber le chômage des jeunes et en particulier les enfants des paysans qui n'ont pas de relations dans les sphères de décision ?

Trois des dix candidats primés au concours d'innovation organisé par l'ADISCO et WSM du 30/9/2014 à Cankuzo

Dans le cadre du projet du fonds belge de sécurité alimentaire dans la région du Moso, ADISCO et WSM ont organisé un concours d'innovation pour les métiers artisanaux de la province Cankuzo. Un certain nombre de candidats s'étaient

présenté et dix ont été primés. Voici le profil de trois des dix candidats. Les autres seront publiés dans les numéros qui suivront



NKUNDWANABAKE Serges, COMMUNE KINYINYA : 79 183 253

Produit : Tour à bois artisanal

« Je suis menuisier et notre localité n'est pas alimentée en électricité. Nous perdons des clients non pas parce que nous ne savons pas fabriquer le mobilier répondant aux attentes des clients, mais parce que la finition laisse à désirer faute d'équipements performants. Je dois me rendre à Gitega (province frontalière) pour pouvoir tourner les pieds des lits ; des tables et des fauteuils.

Un jour, j'ai effectué une visite dans un atelier moderne et j'ai vu comment les tours électriques fonctionnent. Je me suis posé la question de savoir pourquoi je ne peux pas fabriquer manuellement mon propre matériel. Avec un ami, nous avons essayé de fabriquer une tour avec les pédales et les roues d'un vélo et avons ainsi réussi à faire fonctionner la machine. Nous fabriquons actuellement des meubles de toutes formes avec une finition exemplaire. Il est difficile de distinguer les meubles fabriqués à l'aide de notre tour de ceux fabriqués à l'aide d'un tour électrique. »



CIZA Jean-Pierre, KINYINYA : 71 626 325

Produit : Meuleuse artisanale

« Je suis réparateur de vélos et de motos. Dans mon atelier, j'ai souvent besoin d'outils bien aiguisés ou retravaillés, mais faute de moyens pour m'acheter une meuleuse au magasin, j'ai directement pensé à m'en fabriquer une moi-même. Chaque fois, nous nous rendons chez un forgeron, nous perdons beaucoup de temps et dépensons beaucoup d'argent. Je savais que les disques à couper pouvaient faire cela, mais comment les faire tourner à une grande vitesse ? C'est ainsi que j'ai appuyé avec force sur les pédales d'un vélo et j'ai constaté que ça marche. Actuellement, je ne me rends plus chez un forgeron, je fabrique moi-même les outils/pièces aux formes voulues à l'aide de ma meuleuse, et même les voisins se dirigent vers moi pour le façonnage des pièces. »

NTAHEREZO Séverin, Cendajuru: 79 443062

Produit : Ampliphone artisanale

« Je suis un artisan depuis longtemps. J'ai été à l'école mais je n'ai pas pu terminer mes études. Toutefois, je garde ma soif de suivre l'évolution technologique.

Dans notre commune, il est difficile de trouver du matériel pour la sonorisation pendant les fêtes suite au manque d'électricité. Les batteries coûtent également cher alors que le pouvoir d'achat des populations est très faible. C'est ainsi que l'idée m'est venue d'essayer la fabrication d'une ampliphone artisanale, en combinant les plaquettes de radio usées rassemblées par soudure, et j'ai réussi à la fabriquer en installant par la suite des antennes de radios. Je peux maintenant sonoriser les salles au moment des fêtes.

A l'aide d'un téléphone mobile, je branche une socquette avec les plaquettes que j'ai enfermées dans un coffre et peux sélectionner la musique de mon choix et la diffuser.

Les micros sont incorporés dans des feutres usées et je cherche une fréquence radio sur laquelle je peux émettre. Si dans les environs (rayon de 300 m), il y a des gens qui se connectent sur cette fré-



quence, ils peuvent suivre de près les cérémonies. Et maintenant, je suis sollicité. C'est un service du milieu rural moins coûteux.

Pierre Claver NDAYISHIMIYE & Jonas Eric UWIZERA

EN PRATIQUE

Le saviez-vous ? Les tomates se conservent plus longtemps que prévu !



Certains de nos produits sensibles peuvent se conserver pour longtemps que prévu : les tomates. Les paysans burundais surtout dans la plaine de l'Imbo produisent beaucoup de tomates et ces fruits connus pour être très périssables peuvent se conserver pendant au moins six mois. Cela est d'autant plus important que souvent, beaucoup de paysans comptent sur la providence du ciel pour cultiver les tomates et du coup, la production de ces fruits sur le marché ne peut plus être absorbée par la demande. Faute de marché et de techniques de conservation appropriées de ce produit, les agriculteurs en perdent de grosses quantités et en conséquence de grosses sommes d'argent.

Monsieur Vital NDUWIMANA de la commune Gisuru, province Ruyigi, ne connaît plus ce genre de perte pour ses tomates. Il vous partage sa belle expérience sur la conservation des tomates.

“Mon activité habituelle était d'offrir des services de restauration et je suis en même temps boulanger dans ma localité.

J'ai régulièrement participé à des ateliers de réflexion sur l'éveil entrepreneurial dispensés par ADISCO et j'ai été frappé par le mot « innovation ». C'est ainsi que j'ai approché le formateur pour lui demander un appui dans ma réflexion pour innover dans la culture de tomates que je pratique actuellement.

Mon restaurant et le marché ne pouvant pas absorber toute ma production, j'ai encaissé des pertes énormes suite à la pourriture (deux ou trois jours après récolte). L'idée novatrice est venue de là.

C'est ainsi que j'ai commencé à faire par essais et erreurs la conservation des tomates soit dans l'eau, soit à l'air libre et partout où j'avais de l'espace. Curieusement, j'ai constaté que les tomates conservées à côté des bananiers dans la cendre ne pourrissaient pas. C'est à ce moment que j'ai opté de mettre mes tomates à cet endroit. Par après, j'ai acheté des cartons dans lesquels j'ai mis de la cendre broyée et tamisée pour conserver mes tomates pour une durée de six mois. C'était impensable! Je mets au fond du carton une couche mince de cendre et je place dessus la première couche de tomates et j'ajoute encore de la cendre, puis une nouvelle couche de tomates ainsi de suite jusqu'à ce que le carton soit rempli et je le ferme. On peut utiliser un carton une malle ou un panier. Grâce à ces techniques de conservation, je peux avoir des tomates à vendre et à manger pendant toute l'année”.

La tomate, un aliment très utile pour la santé humaine

La tomate contribue à réduire le risque d'accidents vasculaires cérébraux, en plus de prévenir les maladies cardiovasculaires. De nombreuses études réalisées sur la tomate ont montré que sa consommation fréquente réduit significativement le mauvais cholestérol, empêchant ainsi les artères de durcir.

La tomate est un aliment riche en lycopène, une substance qui peut prévenir certains types de cancer, notamment les cancers du côlon, du sein et de la prostate. Ses avantages sont tellement importants par rapport à cette maladie que certaines personnes atteintes de l'un de ces cancers ont réagi très favorablement à la consommation fréquente de cet aliment. La tomate possède également des propriétés anti-âge, et réduit chez les femmes les risques de souffrir l'ostéoporose.

De nombreux experts en nutrition et diabète s'accordent à dire que la consommation de tomates en quantités suffisantes pourrait modifier le comportement biochimique d'une personne, affirmant ainsi que les tomates peuvent éliminer chimiquement le diabète, ce qui pourrait bénéficier à de nombreuses personnes à travers le monde, étant donné que le diabète est une maladie de plus en plus fréquente.

Cet aliment nous fournit une bonne quantité de vitamine C, qui est très importante pour renforcer les fonctions du système immunitaire.

En mangeant des tomates, vous ressentez beaucoup plus d'énergie et de vitalité ; un autre avantage important de la tomate est qu'elle peut vous aider à perdre du poids. En effet, il est prouvé que la tomate possède la propriété de brûler les graisses dans le corps. Pour ces raisons, elle devrait toujours être présente dans l'alimentation quotidienne de toute la famille.

En plus des bénéfiques que nous avons déjà énumérés, il en existe beaucoup d'autres que nous ne devons pas omettre. Pour le moment, nous devrions savoir que la tomate est bonne pour :

- améliorer la vue
- améliorer la santé intestinale
- améliorer et contrôler l'hypertension
- prendre soin de la peau, des dents et des cheveux
- renforcer les os
- prévenir les infections des voies urinaires.

Ce super-aliment est vraiment très utile dans l'alimentation de toute la famille, car il est très bénéfique à la santé du corps, et il peut être consommé dans d'innombrables plats, aussi bien en soupe que dans les pâtes ou les salades, mais également cuit ou cru. On peut également en faire des jus purs ou avec vos fruits préférés.

Source : <http://amelioretasante.com/quels-sont-les-bienfaits-de-la-tomate/>



Jeux Concours

Après la lecture de ce numéro, donner deux variétés de haricots et deux de maïs les plus intéressantes parmi celles qui vous sont proposées. Pourquoi ces variétés sont intéressantes ?

Les dix premiers gagnants recevront chacun 25000 frbu.

Les réponses sont mises dans une enveloppe fermée et sont déposées auprès des animateurs de l'ADISCO qui se chargent de les acheminer au siège de l'ADISCO à Bujumbura

La date limite de dépôt des réponses et fixée au 15 février 2015.



L'équipe de l'ADISCO vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année et une heureuse année 2015 dans le combat pour plus de justice, de solidarité, de prospérité et dans l'engagement pour la cause des populations les moins favorisées.

Meilleurs vœux

2015

